



Assemblée générale

Quarante-neuvième session

11^e séance plénière

Jeudi 29 septembre 1994, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Essy (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 15 h 40.

Allocution de M. Heydar Alirza ogly Aliyev, Président de la République azerbaïdjanaise

Le Président : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République azerbaïdjanaise.

M. Heydar Alirza ogly Aliyev, Président de la République azerbaïdjanaise, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République azerbaïdjanaise, S. E. M. Heydar Alirza ogly Aliyev, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Aliyev (interprétation du russe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire combien je me félicite de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa quarante-neuvième session. Je vous souhaite tout le succès possible.

Je tiens aussi à remercier le Président de la dernière session, M. Samuel Insanally, pour le travail qu'il a accompli.

J'exprime ma profonde gratitude au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-

Ghali, pour les efforts inlassables qu'il consacre au renforcement de la paix et de la sécurité partout dans le monde. Je tiens à le remercier tout particulièrement du vif intérêt qu'il porte aux problèmes de notre jeune État, qui traverse une période difficile de son histoire.

C'est avec un sentiment de vive émotion et de fierté que, du haut de la tribune de l'instance la plus compétente en matière internationale, je prends la parole devant l'Assemblée. C'est la première fois que le Président d'une République azerbaïdjanaise indépendante représente son pays devant la communauté internationale, pays qui a été reconnu par cette communauté dont il est devenu membre à part égale.

Le peuple azerbaïdjanais a lutté pendant des siècles pour la liberté. Après la désintégration de l'Union soviétique, il a acquis son indépendance nationale. Notre République s'est engagée sur la voie de la construction d'un État civilisé, démocratique et fondé sur le droit. Il s'agit d'un processus compliqué qui ne peut être achevé du jour au lendemain; mais nous cheminons sûrement vers notre objectif. En très peu de temps, beaucoup a été fait et toutes les conditions ont été créées pour la formation d'une société démocratique régie par le droit. Notre République a évolué vers un système multipartite, reposant fermement sur les principes du pluralisme politique, de la liberté individuelle et de la liberté d'expression, de la presse et de conscience, ainsi que sur les principes du respect des droits de l'homme et de la primauté du droit. Tous les citoyens de l'Azer-

baïdjan multinational jouissent de droits égaux, sans distinction de race, de religion, de langue ou de couleur de leur peau.

Les changements politiques et la démocratisation du pays ont créé les conditions permettant de procéder à de profondes réformes économiques pour pouvoir passer à une économie de marché. Nous encourageons par tous les moyens possibles le développement de la libre entreprise et de l'initiative privée. Nous nous sommes lancés dans un vaste programme de privatisation en nous servant de l'expérience mondiale basée sur des valeurs humaines communes — expérience des pays avancés qui ont déjà remporté des succès importants dans l'édification de sociétés civilisées, prospères et démocratiques.

Situé à un important carrefour géopolitique entre l'Europe et l'Asie et objet d'un vif intérêt de la part de nombreuses puissances, doté d'abondantes ressources naturelles et d'un potentiel industriel important et guidé par la ferme volonté et la confiance du peuple azerbaïdjanais, mon pays a pour stratégie de renforcer son indépendance et de mettre en oeuvre des réformes démocratiques de marché. Aujourd'hui, du haut de cette noble tribune, je déclare fermement que personne ne parviendra à détourner le peuple azerbaïdjanais de cette voie. C'est avec optimisme que nous voyons l'avenir de notre pays.

Notre optimisme est lié également aux processus historiques qui se déroulent dans le monde ainsi qu'aux changements profonds intervenus dans le système des relations internationales. Un ordre mondial fondé sur des droits égaux et remplaçant l'affrontement militaire et idéologique constituera certainement la base future de ce système. Le partenariat ainsi que la paix et la sécurité durables pour tous, conformément au droit international ainsi qu'aux principes et dispositions de la Charte des Nations Unies, sont en passe de devenir les principes fondamentaux du nouvel ordre mondial. Nous voyons la lumière au bout du tunnel, qui, d'un monde d'hostilité fondé sur le recours à la force nous conduira à une ère de coopération et de prospérité. Nous sommes prêts à marcher ensemble sur cette voie, main dans la main, avec tous les autres pays et peuples du monde.

Les menaces qui pèsent sur l'humanité n'ont cependant pas totalement disparu. Les vieux clichés perdurent et de nombreux problèmes, accumulés au fil de décennies d'affrontement — problèmes concernant essentiellement le désarmement et l'élimination des armes de destruction massive — restent encore à régler. Les relations entre États dotés de potentiels économiques différents souffrent encore

de maux anciens. Le temps nous lance de nouveaux défis, qui sont liés aux difficultés écologiques et aux problèmes de population et de développement.

Le nationalisme et le séparatisme agressifs, qui ont donné naissance aux conflits dans le Caucase, les Balkans et autres foyers de tension, sont devenus des réalités à la suite de l'effondrement de l'ancien ordre mondial. Ces conflits non seulement font obstacle au développement des États indépendants et menacent directement l'existence même des jeunes démocraties, mais mettent également en péril la sécurité internationale dans son ensemble.

Voilà pourquoi, dans le monde d'après les conflits, les organisations internationales compétentes, ainsi que les grandes puissances, ont une responsabilité particulière à assumer. Utilisant leur poids politique et leurs ressources économiques, financières et militaires, elles doivent redoubler d'efforts pour consacrer leur potentiel à l'extinction des conflits et à la consolidation de la paix, de la stabilité et de la sécurité partout dans le monde.

Il va sans dire que, dans l'instauration d'un nouvel ordre mondial, l'ONU, qui célébrera l'an prochain son cinquantième anniversaire, a un rôle dirigeant à jouer, de même que le Conseil de sécurité, qui possède une vaste expérience s'agissant de dénouer un certain nombre de conflits et de crises. Toutefois, le Conseil de sécurité a encore à subir la difficile épreuve consistant à prouver à la communauté internationale son efficacité dans des circonstances nouvelles. Aujourd'hui, plus que jamais, le Conseil de sécurité doit s'attacher plus résolument à faire en sorte que ses résolutions soient effectivement mises en oeuvre. Nous espérons que l'élargissement du Conseil contribuera à son renforcement.

Nous attachons une extrême importance au rôle de l'Assemblée générale, qui est avant tout d'assurer l'interaction la plus étroite possible des États, dans le processus de prise de décisions, sur la base de compromis et de l'équilibre des intérêts.

Dans les circonstances actuelles, il convient d'indiquer qu'il importe de plus en plus que le Secrétaire général fasse bon usage de ses pouvoirs ainsi que du soutien que doivent lui accorder les États Membres, qui partagent avec lui la responsabilité du renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Dans l'ensemble, la République azerbaïdjanaise est optimiste quant à l'avenir de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes résolus à continuer de protéger les

nobles principes de l'Organisation des Nations Unies et de nous efforcer d'accroître son autorité et son efficacité.

Pour beaucoup de ceux qui sont présents ici, la notion de guerre et de conflit armé peut heureusement être associée à l'histoire d'événements lointains. Mais pour le peuple de mon pays, il s'agit d'une cruelle réalité et d'une banalité quotidienne sanglante.

Cela fait six ans que les flammes de la guerre embrasent le territoire de l'Azerbaïdjan. La République d'Arménie, sous prétexte de matérialiser le droit à l'autodétermination d'un groupe ethnique d'Arméniens vivant dans la région du Haut-Karabakh en Azerbaïdjan, met ouvertement en oeuvre des plans visant à annexer des territoires de notre État, à modifier par la force ses frontières et à expulser la population azerbaïdjanaise de ses foyers.

Tout cela est camouflé sous une interprétation arbitraire du droit des peuples à l'autodétermination selon laquelle toute communauté ethnique aurait le droit de proclamer son indépendance et de se joindre à un autre État. Une telle interprétation du droit à l'autodétermination est en contradiction flagrante avec les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale des États. Toute tentative de donner un caractère absolu à ce droit aboutit à des conflits cruels, dont nous avons été témoins dans notre région ainsi que dans d'autres parties du monde.

Le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, a exprimé sa préoccupation à ce sujet de la façon suivante :

«... si chacun des groupes ethniques, religieux ou linguistiques prétendait au statut d'État, la fragmentation ne connaîtrait plus de limite, et la paix, la sécurité et le progrès économique pour tous deviendraient toujours plus difficile à assurer.» (A/47/277, par. 17)

Je suis entièrement d'accord avec M. Boutros Boutros-Ghali lorsqu'il affirme que :

«La souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance des États dans le cadre du système international existant et le principe de l'autodétermination des peuples, principes parmi les plus précieux et importants qui soient, ne devront jamais se trouver en opposition à l'avenir.» (*ibid.*, par. 19)

Sachant que la communauté internationale est insuffisamment et parfois unilatéralement informée sur les événements qui se déroulent dans notre région, j'aimerais mettre l'Assemblée au courant de la véritable situation.

Après avoir établi une puissante force militaire sur le territoire de la région du Haut-Karabakh en Azerbaïdjan, la République d'Arménie a déclenché des activités militaires intensives contre notre République. L'annexion du Haut-Karabakh s'est achevée avec l'occupation de la ville de Shusha et de la région de Lachin, et environ 50 000 résidents azerbaïdjanais en ont été expulsés. Se servant du Haut-Karabakh comme d'un tremplin, les forces armées arméniennes ont ensuite occupé six autres régions de l'Azerbaïdjan : Kalbajar, Agdam, Fizuli, Djebrail, Zangelan et Kubatli, qui sont situées, comme la région de Lachin, à l'extérieur de l'ancienne région autonome du Haut-Karabakh et dont la superficie est quatre fois plus grande que celle du Haut-Karabakh.

Par suite de l'agression, plus de 20 % du territoire azerbaïdjanais est occupé par les forces armées de la République d'Arménie. Je dois mentionner ici les énormes pertes subies par la partie azerbaïdjanaise : plus de 20 000 tués, environ 100 000 blessés et 6 000 prisonniers. En outre, plus d'un million d'Azerbaïdjanais, soit quelque 15 % de la population, sont maintenant des réfugiés vivant sous des tentes. Ils sont privés d'abri dans leur propre pays, souffrent de la chaleur, du froid et de maladies épidémiques et subissent des pénuries les empêchant de satisfaire leurs besoins essentiels. Sept cents villes et villages ont été rasés sur les territoires azerbaïdjanais occupés et la quasi-totalité des maisons, des écoles, des hôpitaux et des anciens monuments ont été brûlés et pillés.

Je crois qu'il n'est pas nécessaire de prouver que nous n'avons pas affaire ici à l'exercice du droit à l'autodétermination, mais à une violation flagrante du droit international qui prend la forme d'une agression contre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'un État Membre de l'ONU.

Cette guerre a engendré des conditions insupportables pour le peuple de mon pays. Elle aggrave les tensions sociales et entrave la mise en oeuvre des réformes économiques et politiques en faveur de la démocratisation de la société azerbaïdjanaise.

En raison de la guerre, le peuple azerbaïdjanais a subi d'énormes pertes matérielles, qui se chiffrent en milliards de dollars. Quant aux dommages moraux infligés à la vie et au destin des citoyens, la tristesse et la douleur que ressent le peuple de mon pays sont pratiquement sans égal.

Le sang coule actuellement, non seulement en Azerbaïdjan, mais aussi dans d'autres foyers de tension dans le monde. Les peuples ne doivent pas rester indifférents face

à de tels événements tragiques. Des efforts collectifs doivent être accomplis afin de prévenir l'escalade des conflits armés et de parvenir à leur règlement juste et durable.

Au cours des deux dernières années, le Conseil de sécurité a adopté quatre résolutions et son président a fait six déclarations relativement à l'occupation de territoires azerbaïdjanais par les forces armées de la République d'Arménie.

Dans toutes ses résolutions, le Conseil de sécurité réaffirme la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République azerbaïdjanaise, souligne l'inadmissibilité du recours à la force pour l'acquisition de territoires, exige fermement le retrait immédiat, total et inconditionnel de toutes les forces d'occupation situées dans toutes les régions occupées d'Azerbaïdjan, et appelle au retour des réfugiés dans leurs foyers.

Mais la République d'Arménie a complètement fait fi jusqu'à maintenant de toutes ces décisions. De plus, l'Arménie continue d'accroître sa présence militaire sur les territoires occupés d'Azerbaïdjan.

Par ailleurs, le Conseil de sécurité n'a pas su non plus faire entrer en vigueur le mécanisme de mise en oeuvre des résolutions. Une question se pose ici : dans quelle mesure le Conseil de sécurité est-il cohérent et déterminé, et comment est défini le degré d'application de ses pouvoirs dans chaque cas?

Le non-respect des décisions du Conseil de sécurité ne sert pas les intérêts de l'ONU et peut saper la confiance dans ses capacités d'atteindre son principal objectif : le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'expérience acquise dans le règlement de conflits régionaux montre que les efforts visant la mise en oeuvre des résolutions ne sont fructueux que lorsqu'ils s'appuient sur les moyens politico-militaires définis dans la Charte des Nations Unies.

Le devoir de l'Organisation internationale ayant la plus grande autorité dans la communauté mondiale consiste à prendre des mesures efficaces à l'encontre de l'État agresseur, qui viole ouvertement les normes du droit international.

Dans le cadre des efforts déployés pour régler le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, nous comptons sur une organisation faisant autorité comme la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Le Groupe

de Minsk, créé par la CSCE pour régler le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, se fonde aussi sur la nécessité de l'évacuation de tous les territoires occupés et du retrait total des forces d'occupation au-delà des frontières de l'Azerbaïdjan. Il demande également que soient respectées la souveraineté, l'intégrité territoriale et les frontières internationalement reconnues de l'Azerbaïdjan.

Cependant, les nombreux efforts de médiation de la CSCE n'ont malheureusement pas encore donné de résultats concrets, en raison de l'absence de mécanismes appropriés.

C'est seulement maintenant que nous avons les premiers résultats positifs. Au prix d'efforts énormes et grâce à la médiation active de la Fédération de Russie et du Groupe de Minsk de la CSCE, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone du conflit. Les combats et l'effusion de sang ont cessé depuis plus de quatre mois. Nous nous en félicitons vivement. Mais la situation demeure encore très complexe et la trêve est très fragile.

La République d'Arménie a posé une condition illégitime : l'échange d'une partie des territoires azerbaïdjanais occupés contre le statut d'indépendance pour la région du Haut-Karabakh de la République azerbaïdjanaise. Elle exige le maintien de sa présence militaire dans cette région azerbaïdjanaise et le contrôle de la ville de Susha et de la région de Lachin, en Azerbaïdjan, ce qui implique la consolidation de l'annexion de nos territoires.

L'Arménie exclut complètement le rétablissement de la composition démographique du Haut-Karabakh dans sa forme originelle, telle qu'elle était au début du conflit, et le retour de la population azerbaïdjanaise, y compris dans l'un des centres anciens de la culture azerbaïdjanaise, la ville de Shusha. Dans ces conditions l'Arménie, méconnaissant les résolutions du Conseil de sécurité, propose le déploiement d'une force internationale de séparation le long du périmètre de la région occupée du Haut-Karabakh, en Azerbaïdjan, essayant ainsi d'en faire un instrument permettant de bloquer la situation et d'en faire l'otage de sa politique d'annexion.

La position de la République azerbaïdjanaise a toujours été constructive et caractérisée par son amour de la paix. En dépit de tous les dommages que nous avons dû subir, nous proposons la paix à la partie arménienne sur la base du droit international, de la justice et des principes humanitaires. Nous sommes prêts à donner des garanties à la population arménienne du Haut-Karabakh. Nous nous déclarons en faveur du rétablissement, sur une base réciproque, des communications dans la région, y compris le corridor

humanitaire entre le Haut-Karabakh et la République d'Arménie. Nous sommes également prêts à discuter le statut du Haut-Karabakh au sein de l'État azerbaïdjanais.

Cependant, il y a des normes et des principes que nous considérons comme éternels : la souveraineté et l'intégrité territoriale de notre pays, l'évacuation de tous les territoires occupés, et le retour des réfugiés dans leurs foyers, y compris le retour de 50 000 réfugiés azerbaïdjanais dans leur patrie au Haut-Karabakh.

La République azerbaïdjanaise, alors qu'elle souhaite toujours un règlement politique pacifique, estime que seule l'élimination des conséquences de l'agression, au moyen de l'application des résolutions du Conseil de sécurité, permettra de mener à bien un processus de négociations fructueux et stable, afin d'établir un cessez-le-feu durable et stable et d'assurer la sécurité de tous les peuples de la région. À cet égard, nous comptons sur l'assistance de la communauté mondiale pour prendre des décisions pacifiques concertées sur la base d'un mandat précis des défenseurs de la paix, conformément aux normes internationales.

Nous apprécions hautement l'accord de cessez-le-feu. Nous réalisons qu'il ne signifie pas encore la paix, mais qu'il crée les conditions nécessaires pour y parvenir rapidement. À plusieurs occasions, nous avons exprimé notre ferme résolution d'observer le régime du cessez-le-feu, et ce jusqu'à la réalisation de l'accord de paix et la cessation totale du conflit armé. Je le répète aujourd'hui du haut de cette noble tribune des Nations Unies.

Nous appuyons les activités de maintien de la paix du Groupe de Minsk de la CSCE et de la Fédération de Russie, et nous nous déclarons en faveur de la consolidation des efforts qu'ils déploient contre toute espèce de compétition dans le processus de règlement du conflit. Cette compétition ne pourrait que compliquer la réalisation de la paix, dont les peuples de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie ont besoin au même titre.

Nos exigences quant à l'évacuation complète de tous les territoires azerbaïdjanais occupés sont légitimes; elles sont pleinement conformes aux résolutions du Conseil de sécurité. Les tentatives d'annexion de n'importe quelle région sont inacceptables pour nous et vont à l'encontre des normes du droit international.

Une situation humanitaire extrêmement difficile qui est le résultat d'une guerre qui nous a été imposée est apparue dans la République. Une personne sur sept, dans un pays qui compte une population de 7 millions d'habitants, est un

réfugié sans foyer, sans travail et sans moyens d'existence. Endurant de rudes épreuves, les réfugiés et les personnes déplacées vivent dans des camps de toile. Le groupe le plus vulnérable de la population est menacé de famine et d'épidémies étant donné les conditions rigoureuses de l'hiver qui vient et le manque de vivres et de médicaments. Venir à bout de la situation extrêmement sérieuse des réfugiés est devenu une des préoccupations majeures de l'État azerbaïdjanais.

Des organisations internationales et un certain nombre d'États ont répondu à l'appel urgent de notre République, et nous exprimons notre très sincère reconnaissance aux Gouvernements de la Suède, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, du Japon, de la Suisse, des Pays-Bas et du Danemark, qui sont devenus les donateurs les plus importants pour les programmes des Nations Unies d'assistance humanitaire à l'Azerbaïdjan. Nous remercions également les Gouvernements de la Turquie, de l'Iran, de l'Arabie saoudite et d'autres pays encore de l'assistance humanitaire considérable qu'ils ont apportée dans le cadre des relations bilatérales, et nous remercions également le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Comité international de la Croix-Rouge et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Médecins sans frontières et les nombreuses organisations non gouvernementales qui ont fourni une assistance précieuse aux réfugiés et aux personnes déplacées en Azerbaïdjan.

Le rôle et la place de mon pays dans les relations internationales sont influencés par sa situation géographique et son orientation sociopolitique, ainsi que par les traditions historiques et culturelles d'une terre où les civilisations occidentale et orientale ont fusionné. C'est avec une connaissance de ces particularités et des défis du changement que nous développons, pas à pas, notre coopération avec le monde extérieur. Depuis la reconnaissance internationale de la République azerbaïdjanaise, nous avons établi des relations égales et équilibrées avec la majorité des États, et nous sommes devenus membres d'un certain nombre d'organisations régionales et mondiales. Nous avons déployé des efforts sérieux pour étendre nos relations internationales et pour rétablir les liens qui avaient été rompus en raison des circonstances. Attachant une importance spéciale aux liens historiques, géographiques, économiques et humanitaires avec les États indépendants qui ont émergé sur le territoire de l'ex-Union soviétique, nous sommes en faveur du développement d'une coopération mutuelle avec eux, en particulier avec la Russie, à la fois sur la base de relations bilatérales et dans le cadre de la Communauté des États indépendants.

L'Azerbaïdjan développe des relations amicales avec les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et la Chine. Des liens étroits de bon voisinage nous unissent aux pays de notre région et des régions adjacentes, des pays tels que la Turquie, l'Iran, l'Arabie saoudite, l'Égypte et le Pakistan, avec lesquels nous coopérons étroitement dans le cadre de l'Organisation de la Conférence islamique.

L'adhésion, en mai de cette année, de l'Azerbaïdjan au programme de «Partenariat pour la paix» de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a été un événement important dans la vie politique de notre pays. Ce programme nous plaît parce qu'il préconise la coopération et l'interaction dans l'intérêt de notre sécurité commune.

Je me félicite de l'adhésion des anciens membres du Pacte de Varsovie à ce programme. Elle donne à l'ensemble du continent eurasiatique l'espoir d'une coopération pacifique, propre à garantir la sécurité, le progrès et la prospérité de tous les peuples et à éliminer ainsi toute résurgence de nouveaux blocs opposés. Nous espérons que la participation au programme de l'OTAN accroîtra le rôle de notre pays dans l'édification d'une nouvelle structure de sécurité européenne.

Cette année, la République azerbaïdjanaise s'est vu accorder le statut d'Observateur dans le Mouvement des pays non alignés, mesure qui nous offre de vastes possibilités de nouer des contacts bilatéraux dans différents domaines et de rapprocher nos positions de celles des États membres du Mouvement.

L'adhésion du jeune État azerbaïdjanais à l'Organisation des Nations Unies en tant que Membre à part entière, en janvier 1992, a marqué l'étape la plus importante de l'évolution de notre pays. Depuis lors, le champ de notre coopération avec de nombreuses institutions internationales des Nations Unies n'a pas cessé de s'étendre.

Nous apprécions particulièrement notre coopération avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque Mondiale. Des projets concrets qui sont très importants pour le développement socio-économique de notre pays ont été élaborés grâce au travail pratique d'experts représentant ces grandes institutions financières. Il semble exister pour nous de nombreuses possibilités de coopération fructueuse avec les institutions financières internationales. Nous comprenons la prudence et les préoccupations manifestées par les dirigeants du FMI et de la Banque mondiale en ce qui concerne les conditions de guerre dans lesquelles la République azerbaïdjanaise s'est trouvée entraînée. En même temps, cependant, le FMI a accordé un prêt d'ajustement structurel

à l'Arménie bien qu'elle soit en guerre avec nous. La justice exigerait pour le moins une attitude équilibrée à ce sujet.

Nous attendons beaucoup du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), notamment une assistance technique dans l'élaboration des programmes nationaux visant à mettre au point les infrastructures d'une économie de marché et d'une assistance en vue de faire évoluer notre pays vers des méthodes modernes de gestion et l'application de techniques de pointe.

Nous portons une attention particulière à la coopération économique internationale, et c'est avec une profonde satisfaction que je tiens à annoncer que, le 20 septembre 1994, à la suite de longues et laborieuses négociations, la République azerbaïdjanaise a signé avec un consortium de grandes sociétés pétrolières internationales un contrat d'exploitation commune des gisements de pétrole en mer pour une durée de 30 ans dans le secteur azerbaïdjanais de la mer Caspienne.

Cette entreprise économique qui fera date témoigne de notre politique d'ouverture au monde entier, de même que de la politique de libéralisation de l'économie et de notre souci d'attirer les investisseurs étrangers. La conclusion de ce contrat unique favorisera le renforcement de la coopération et le rapprochement des peuples et pays qui participent à son exécution, c'est-à-dire l'Azerbaïdjan, les États-Unis, la Russie, le Royaume-Uni, la Turquie, la Norvège et l'Arabie saoudite.

À ce propos, je désire souligner une fois de plus que la République azerbaïdjanaise souhaite son intégration à part entière dans la communauté mondiale et qu'elle est dotée à cet égard de l'aptitude voulue. Sa politique aspire essentiellement à la paix, et c'est pourquoi nous plaçons les plus grandes espérances dans l'assistance que les Nations Unies nous apporteront pour parvenir à cette paix.

Le peuple azerbaïdjanais m'a donné une grande preuve de confiance en m'élisant président du jeune État indépendant, et j'ai eu le privilège aujourd'hui d'exprimer ici ses aspirations les plus profondes. Je quitte cette tribune de l'Assemblée générale avec l'espoir que la voix de mon peuple sera entendue par les membres de l'Assemblée et qu'elle atteindra leur cœur.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République azerbaïdjanaise de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Heydar Alirza ogly Aliyev, Président de la République azerbaïdjanaise, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères d'Italie, S. E. M. Antonio Martino.

M. Martino (Italie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, d'emblée j'ai le plaisir de vous féliciter, vous et votre pays, la Côte d'Ivoire, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa présente session. Je tiens aussi à remercier votre éminent prédécesseur, l'Ambassadeur Insanally.

Permettez-moi de saisir également l'occasion pour féliciter l'Ordre militaire souverain de Malte à l'occasion de son admission au rang d'Observateur au sein de l'Assemblée générale.

Ma déclaration appuie et suit totalement celle du Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne, qui a parlé en sa qualité de Président du Conseil de l'Europe.

Dès qu'elle est devenue Membre de l'Organisation des Nations Unies, l'Italie a orienté sa politique étrangère en fonction de son appui actif aux principes et aux fonctions de l'Organisation. Notre apport aux débats des Nations Unies et aux opérations de maintien de la paix, de même que l'assistance fournie par l'intermédiaire des voies multilatérales sont la preuve tangible de la foi de l'Italie dans le projet élaboré à San Francisco il y a presque 50 ans.

Le gouvernement que nous venons d'élire continuera de favoriser cette approche en appuyant les Nations Unies et en bâtissant sur les occasions historiques qu'offre la nouvelle situation internationale. Je soulignerai que, maintenant plus que jamais, l'Italie est fermement attachée à la promotion de la liberté personnelle, politique et économique, à la protection des droits et des libertés individuelles et du respect de la primauté du droit. Ce sont là les conditions préalables à la paix et à la prospérité et les raisons pour lesquelles l'Italie présente sa candidature au Conseil de sécurité pour la période 1995-1996.

Malheureusement, les espoirs de paix et de stabilité que la fin de la guerre froide avaient suscités ne sont pas devenus une réalité internationale. En même temps, il est certain que, de nos jours, nous faisons face à moins de risques sur le plan mondial, malgré les conflits locaux,

l'intolérance et les luttes raciales et ethniques. Nous avons donc la tâche de nous engager dans cette ère nouvelle de coopération, de démocratie et de développement, dans laquelle l'ONU doit jouer un rôle central. Aujourd'hui, l'Assemblée générale peut devenir le lien entre les attentes et les objectifs.

L'Italie continuera d'apporter sa contribution au maintien de la paix, comme elle le fait déjà dans huit missions différentes, y compris par son support logistique à l'opération en ex-Yougoslavie et aux centres d'entraînement et aux bases permanentes destinés aux forces de maintien de la paix sur son propre territoire. La nouvelle base des Nations Unies à Brindisi est particulièrement importante à cet égard.

Cependant, nous ne pouvons méconnaître le coût élevé de la prolifération des conflits essentiellement internes. Le budget des opérations de maintien de la paix s'élève maintenant à environ 3 milliards de dollars, trois fois le budget ordinaire de l'Organisation. La Présidence de l'Union européenne a soulevé cet aspect particulier des opérations de maintien de la paix. Nous devons renforcer la diplomatie préventive pour éviter qu'en les étendant nos capacités d'intervention deviennent inefficaces et provoquent un effondrement financier.

À la suite de la crise au Rwanda, mon gouvernement encourage la création d'une force d'intervention rapide destinée aux situations d'urgence humanitaires. Cette question est maintenant à l'examen dans les instances appropriées et les résultats seront présentés aux Nations Unies. Je me félicite de l'appui manifesté en faveur d'un instrument humanitaire d'urgence par les Présidents des États-Unis, de la Fédération de Russie et de l'Argentine, et je crois que nos idées et nos propositions s'inscrivent dans la même direction. Confier les fonctions de maintien de la paix à des organisations régionales est une autre possibilité pour la gestion des crises. Mon gouvernement est allé systématiquement dans cette direction sur le plan national et en qualité de Président en titre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

L'Italie attache une importance particulière au fonctionnement efficace du Conseil de sécurité. La question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et celle de l'augmentation du nombre de ses membres doivent être examinées en détail. À cette fin, l'Italie a présenté une des propositions les plus réalistes et les plus complètes au Groupe de travail spécial. Nous espérons que l'Assemblée générale parviendra à un consensus sur les méthodes et le calendrier d'une réforme vraiment équitable.

Beaucoup de membres se demandent si la prééminence que l'Organisation a conférée au maintien de la paix ces dernières années n'a pas privé les autres objectifs fondamentaux des Nations Unies — en l'occurrence, le développement économique et social — des décisions et des ressources qu'ils exigeaient. Le Secrétaire général a reconnu avec sagesse ces préoccupations dans son récent agenda pour le développement.

M. Seniloli (Fidji), Vice-Président, assume la présidence.

Comme il est déclaré dans ce document, la paix n'est qu'une des dimensions du développement. Les autres sont l'économie, l'environnement, la justice et la démocratie. Dans la mesure où la démocratie protège et encourage la liberté personnelle et la liberté économique, elle a un impact déterminant sur le développement en suscitant la force principale qui préside à la croissance économique et au développement personnel, à savoir la créativité personnelle. Une démocratie prospère sera à l'abri des tensions qui ont causé tant de conflits actuels. Les Nations Unies encourageront un monde plus pacifique en favorisant la liberté et la justice tout en continuant d'assumer ses fonctions en matière de maintien de la paix.

Dans le monde d'aujourd'hui, la question du commerce est de la plus grande importance. Comme j'aime à le dire, le commerce nous unit et la politique nous divise. Au Sommet de Naples, l'Italie, en sa qualité actuelle de Président du G-7, a fermement préconisé la poursuite du démantèlement des barrières au commerce mondial pour favoriser la création de richesse. Nous sommes convaincus que les dirigeants du monde libre ne doivent pas saper la chance unique pour la paix et la prospérité du monde qu'offre actuellement l'évolution historique. Ils doivent résister aux pressions des groupes d'intérêts et être prêts à servir les intérêts généraux de leurs pays et des nations du monde qui, aujourd'hui plus que jamais, exigent l'ouverture de marchés et la libéralisation du commerce. Ce sera là le rôle de l'Organisation mondiale du commerce.

Dans cet esprit, nous appuyons les principes de l'agenda pour le développement et sommes prêts à contribuer à créer des lignes directrices pour leur mise en oeuvre. Le cinquantième anniversaire de la Charte des Nations Unies fournira une occasion d'encourager ce processus.

J'aimerais maintenant m'adresser à l'Assemblée générale des Nations Unies en ma qualité de Président en titre de la CSCE. Nous encourageons activement des solu-

tions pacifiques à plusieurs crises régionales. Dans l'ex-Yougoslavie, nous sommes engagés dans le rétablissement des missions à long terme, la nomination d'un médiateur pour la Fédération bosniaque, la création d'une mission de la CSCE à Sarajevo et l'admission de l'ex-République yougoslave de Macédoine au sein de la CSCE.

Nous avons prêté nos bons offices à l'Ukraine, où une mission de la CSCE sera créée, et à la Géorgie pour les crises en Ossétie du Sud et en Abkhazie. La Présidence de la CSCE s'est également efforcée de faciliter le retrait des troupes russes des États baltes et la recherche d'une solution aux problèmes de citoyenneté et de statut des non-citoyens de cette région. Par les missions locales de la CSCE, la Présidence de la CSCE cherche également à encourager une solution politique aux crises de Moldova-Transnistrie et du Tadjikistan, alors qu'elle appuie activement les efforts du Président de la Conférence sur le Haut-Karabakh, l'Ambassadeur Eliasson.

Au Sommet d'Helsinki de 1992, la CSCE s'est déclarée organisme régional au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et a adopté des lignes directrices sur le maintien de la paix. Les réunions ministérielles de Stockholm et Rome ont conduit à l'Accord-cadre entre l'ONU et la CSCE en mars 1993 et à l'obtention par la CSCE du statut d'observateur à l'ONU. La lettre que j'ai envoyée récemment au Secrétaire général sur la mise au point et le renforcement de la coopération entre la CSCE et l'ONU fait suite à ces décisions, comme l'instauration de relations entre la CSCE et diverses institutions des Nations Unies qui oeuvrent dans des domaines d'intérêt commun. Il a été proposé spécifiquement d'attribuer à la CSCE la responsabilité principale des questions relatives à la stabilité et à la sécurité dans sa région, sans empiéter sur les pouvoirs statutaires du Conseil de sécurité.

Le maintien de la paix est un domaine qui exige une coopération plus étroite. Les deux Organisations devraient adopter une série commune de principes pour les activités de maintien de la paix entreprises par des États individuels ou des tiers.

J'aimerais aborder la déclaration de la Présidence européenne et le mémorandum sur nos politiques internationales actuelles en me limitant aux questions qui intéressent plus particulièrement l'Italie pour des raisons historiques et géographiques.

L'Italie se félicite vivement de l'acceptation par la Fédération croato-musulmane et la Fédération de Serbie-Monténégro du plan de paix qui leur a été présenté le 6

juillet. Ce plan fournit une solution réaliste aux conflits territoriaux et aux questions constitutionnelles et donne l'assurance que la Bosnie-Herzégovine conservera son identité internationale. Malheureusement, le rejet à plusieurs reprises du plan par la direction des Serbes bosniaques est pour nous une source de déception profonde. Cela a rendu inévitable le durcissement des sanctions contre Pale afin de la forcer à revoir sa position.

La levée partielle des sanctions à l'encontre de Belgrade, que nous avons préconisée dès le début, encouragera le Gouvernement serbe à pratiquer sa politique nouvelle, plus constructive. Celle-ci comprend l'accord permettant à des observateurs internationaux de s'assurer que la fermeture de la frontière entre la Serbie et la Bosnie est effective. Animés par notre volonté de trouver une solution à la très difficile crise de Bosnie, nous avons essayé de faire appel à d'autres instances internationales importantes — à commencer par le G-7, incluant désormais la Russie — pour qu'elles entreprennent des efforts communs en vue de parvenir à un règlement politique.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, l'Italie s'est félicitée de la signature des Accords du Caire, conclus le 4 mai, marquant le début de l'autonomie de Gaza et de Jéricho. Nous saluons également le transfert de compétence subséquent aux autorités palestiniennes juridictionnelles sur les questions traitées dans les Accords de Washington. L'Italie est heureuse d'avoir contribué à la reprise des négociations qui ont abouti aux Accords du Caire par sa participation à la présence internationale temporaire à Hébron, en application de la résolution 904 (1994) du Conseil de sécurité. L'Italie réaffirme sa volonté de contribuer, sur les plans politique et économique, à la reconstruction des territoires palestiniens. Les Accords israélo-jordaniens du 25 juillet représentent une date marquante dans l'édification d'un nouveau Moyen-Orient sur la base de la paix et de la coopération. Nous espérons que tous ces événements engendreront de nouveaux progrès dans d'autres négociations entre Israël et ses voisins.

Dans le bassin méditerranéen, l'instabilité et de graves tensions se propagent. L'Italie entend faire tous les efforts possibles pour que la région devienne un exemple de tolérance, de coopération économique et de démocratie.

Ayant contribué pour une large part au processus de paix au Mozambique, l'Italie est satisfaite des progrès réalisés ces derniers mois. Des élections sont désormais prévues pour les 27 et 28 octobre prochains. Nous continuerons à coopérer avec les Nations Unies et les autres pays donateurs dans le but de reconstruire le Mozambique. Nous

espérons également que la coopération régionale en Afrique australe permettra d'améliorer la situation économique au Mozambique, renforçant ainsi le processus de paix et de démocratisation. Nous espérons que le Mozambique s'inscrira comme un succès supplémentaire dans l'histoire des Nations Unies, au même titre que les opérations de maintien de la paix en Namibie, au Cambodge, en El Salvador, au Guatemala et ailleurs.

Nous voudrions également encourager les tendances au rétablissement de la paix en Angola sur la base des Accords de paix et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Dans un autre domaine, le renforcement continu du désarmement et de la non-prolifération a connu des succès marquants ces dernières années. La mise en oeuvre des accords existants est une tâche difficile pour nos services diplomatiques, mais l'élan vers des formes plus avancées de désarmement et de contrôle des armes se poursuit sans relâche. Nous attendons beaucoup des négociations destinées à interdire les essais nucléaires et à mettre un terme à la production de matières fissiles. Les progrès réalisés dans ce domaine devraient également contribuer à la prorogation illimitée et sans condition du Traité sur la non-prolifération.

En ce qui concerne les armes classiques, je voudrais saisir cette occasion pour annoncer officiellement les conditions du moratoire imposé par l'Italie à l'exportation de mines antipersonnel. Ce moratoire s'appliquera à tous les transferts et s'exercera jusqu'à la mise en application de nouveaux règlements internationaux. Cet engagement impose à mon pays une lourde charge économique, qu'il est cependant tout disposé à assumer. Nous engageons tous les États Membres à adopter des moratoires nationaux semblables en attendant la mise au point d'un régime international.

Mais n'oublions pas que les conflits, et surtout les conflits internes, naissent également de la violation des droits de l'homme fondamentaux. C'est pourquoi nous pensons qu'il convient de renforcer les mécanismes propres à contrôler et à protéger ces droits en donnant plein effet au mandat du Haut Commissaire et en renforçant le Centre des droits de l'homme.

Lorsque, malgré tous les efforts, ces droits sont violés de façon flagrante, nous sommes partisans du recours à un processus judiciaire équitable. Tout comme nous avons approuvé la création du Tribunal international chargé de juger les responsables de crimes commis dans l'ex-Yougoslavie, auquel nous participons, nous appuyons l'établissement d'un tribunal criminel international chargé de juger

les responsables de toutes les violations des droits de l'homme où qu'elles se produisent. Ce tribunal doit être en mesure d'infliger les sanctions appropriées, à l'exception de la peine de mort, à laquelle l'Italie s'est toujours opposée. Nous sommes particulièrement heureux de constater qu'après des années de travail acharné, la Commission juridique internationale a achevé un projet de statut pour ce tribunal, et nous comptons bien contribuer au débat de l'Assemblée sur cette question.

Le renforcement de la sécurité internationale est étroitement lié à la lutte contre le terrorisme et le crime organisé. Du 21 au 23 novembre de cette année, sous les auspices du Service de la prévention du crime et de la justice pénale des Nations Unies, l'Italie accueillera, à Naples, au niveau ministériel, la Conférence mondiale sur le crime transnational organisé.

L'Italie prend également une part active aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement social qui doit se tenir à Copenhague en mars 1995; elle apporte à cet effet sa contribution sur les trois questions essentielles inscrites à son ordre du jour : la lutte contre la pauvreté, le chômage et la discrimination.

Nous vivons dans un monde passionnant mais complexe. Rares sont ceux qui seraient en désaccord avec la réflexion prêtée à Alphonse le Sage, roi de Castille, patron médiéval de l'astronomie, qui a dit :

«Si le Tout-Puissant m'avait consulté avant de se lancer dans la Création, je lui aurais recommandé quelque chose de plus simple.»

En relisant la première intervention de l'Italie à la onzième session de l'Assemblée générale, j'ai été profondément ému, et non pas seulement parce que l'orateur était mon père, mais parce que cette relecture éclaire, de façon aiguë, les changements profonds intervenus depuis 1956 tant sur la scène internationale — de la décolonisation à la fin de la guerre froide — que sur la scène politique intérieure de l'Italie. Dans cette intervention il définissait les Nations Unies comme

«le fruit le plus accompli de cette éducation du genre humain qui, comme le disait Lessing, s'effectue à travers les souffrances et les erreurs...» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, séances plénières, 588e séance, par. 94*)

Aujourd'hui, tant d'années après, c'est un honneur pour moi que de réaffirmer la même profonde conviction et

de réitérer devant l'Assemblée l'attachement total de l'Italie et de son Gouvernement aux idéaux inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Allocution de M. Efraïn Goldenberg Schreiber, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République du Pérou.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République du Pérou.

M. Efraïn Goldenberg Schreiber, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République du Pérou, est escorté à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir d'accueillir le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République du Pérou, M. Efraïn Goldenberg Schreiber, et je l'invite à prononcer son allocution devant l'Assemblée générale.

M. Goldenberg Schreiber (Pérou) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais féliciter très sincèrement M. Essy pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Son pays et le mien entretiennent des relations diplomatiques amicales et des rapports étroits forgés par les liens historiques entre l'Afrique et l'Amérique latine. Je lui souhaite tout le succès possible dans sa tâche et l'assure de la coopération la plus large de la délégation péruvienne.

Nous vivons à une époque où la communauté internationale dans son ensemble, et plus précisément l'Organisation des Nations Unies, doit faire face à d'importants défis. La démocratie représentative et l'économie de marché se sont propagées à travers le globe, parallèlement à une intensification du processus d'intégration et à la mondialisation des échanges commerciaux.

Cependant, la paix et la sécurité internationales ne sont pas encore acquises dans toutes les régions. Nous avons été les témoins d'événements tels que l'effondrement inattendu d'États jusqu'alors apparemment solides, d'épisodes de violence massive à l'intérieur de certains pays avec les situations dramatiques et complexes qui en ont découlé, de l'agression persistante contre un Membre de cette Organisation, et des nationalismes exacerbés dans de nombreuses parties du monde. Tout cela pose un défi à la capacité de réponse de l'Organisation des Nations Unies.

Devant cette situation, l'ONU doit réaffirmer le rôle principal et irremplaçable qui est le sien dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que dans la promotion du développement mondial, tant par le caractère universel du système des Nations Unies que par la portée contractuelle de l'instrument sur lequel il a été établi.

Nous ne devons pas oublier à cet égard que les possibilités qu'offre l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organisation principale de la communauté internationale peuvent être renforcées par une coordination croissante et plus efficace avec les organisations régionales.

De même, nous attachons une importance particulière à l'exécution des mandats que la Charte assigne à l'Assemblée générale, ainsi qu'à l'élargissement et à la réforme du Conseil de sécurité. En ce qui concerne ce dernier, il convient de corriger les déséquilibres de sa composition actuelle, d'améliorer les mécanismes de prise de décisions et d'accorder une plus grande transparence à la conduite de ses travaux, pour faire en sorte que sa composition soit dûment représentative de l'ensemble des pays Membres de l'Organisation.

Comme l'a signalé le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans ses rapports «Agenda pour la paix» et «Agenda pour le développement», il semble aujourd'hui qu'il est possible de répondre du point de vue politique aux exigences multilatérales de la paix et de la sécurité internationales en encourageant en même temps la coopération dans le domaine économique et social, étant donné que la complémentarité de ces éléments est telle que sans développement économique, il ne saurait y avoir ni paix ni sécurité.

En conséquence, il faut qu'à l'«Agenda pour la paix» corresponde un programme de développement. De la sorte, l'ONU pourrait inciter la communauté internationale, conformément aux buts et principes de la Charte, à intégrer les activités de notre Organisation dans les travaux des institutions de Bretton Woods, et en particulier de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

C'est ainsi que nous partageons la préoccupation du Secrétaire général, qui a signalé que la question du développement risque de disparaître de l'ordre du jour des Nations Unies. C'est pourquoi nous devons insister pour que les graves problèmes liés au développement ne restent pas absents des activités quotidiennes de notre Organisation, et que les pays en développement ainsi que les pays développés acceptent la nécessité de faire face, de façon urgente

et adéquate, à des situations critiques telles que l'extrême pauvreté.

Le prochain Sommet mondial sur le développement social offre une occasion que nous ne devons pas laisser passer. Le Pérou, qui a participé dès l'origine à la décision de convoquer ce Sommet, contribuera à celui-ci en présentant le programme national de développement social qui est exécuté par le gouvernement du Président Fujimori, dans lequel on accorde la priorité aux services de base en matière de santé, d'éducation et d'administration de la justice, particulièrement pour les plus pauvres.

Dans ce même contexte, le Pérou estime qu'aux efforts internes fournis par les pays en développement dans les rubriques cruciales de la promotion sociale et économique doit correspondre une coopération prioritaire, tant multilatérale que bilatérale.

En outre, je dois faire remarquer que dans la majorité de nos pays, le développement social représente aussi la stabilité. Et, en conséquence, la continuité de l'effort de démocratisation et de modernisation est en grande partie conditionné par une attention prioritaire accordée à ce défi auquel il faut faire face sans atermoyer.

La réalité contemporaine et dynamique nous place, en tant qu'Organisation internationale, outre les problèmes du développement, devant une série de questions particulièrement complexes.

Parmi celles-ci, il faut signaler le processus de réconciliation et de paix au Moyen-Orient, qui aura des conséquences importantes sur la stabilité et la sécurité régionales et mondiales, ainsi que sur le commerce, la coopération régionale et le désarmement. Le Pérou appuie cette évolution, et c'est pourquoi il estime qu'il est nécessaire que les résolutions que la présente Assemblée générale adoptera tiennent suffisamment compte de cette réalité et contribuent au maintien d'un climat politique propice au progrès du processus de négociation.

Nous saluons également la nouvelle Afrique du Sud. Elle incarne la réalisation de principes essentiels consacrés dans la Charte et elle se présente comme une possibilité de stabilité régionale et comme un témoignage de changement démocratique.

La situation douloureuse en Bosnie-Herzégovine, qui a mis en évidence les graves limitations des organisations multilatérales, exige que la communauté internationale

intensifie ses efforts afin d'assurer une paix rapide et durable.

Je souhaite aborder une question que nous ne pouvons ignorer, car elle intéresse la communauté internationale dans son ensemble et elle est particulièrement délicate pour mon pays. Il s'agit du problème des drogues.

À cet égard, le Pérou réaffirme sa ferme volonté de continuer de lutter contre le trafic illicite de drogues, ainsi que sa conviction que ce grave problème exige, de toute urgence, l'engagement politique le plus grand et le plus ferme possible de la communauté internationale. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra adopter des actions concrètes et réalistes pour faire face à ce fléau, conformément aux mandats contenus dans le Programme d'action mondial que l'Assemblée générale a adopté en 1990.

La concertation et la coopération internationales contre le trafic des drogues sont essentielles. J'ai le plaisir de signaler à cet égard que le récent Sommet des Présidents des pays membres du Groupe de Rio a fait sien la proposition du Président de la République du Pérou, Alberto Fujimori, qui cherche à rendre compatibles les législations destinées à punir le blanchiment de l'argent, à permettre la confiscation des biens acquis grâce au trafic des drogues, à établir des procédures rapides d'extradition, et à promouvoir la coopération judiciaire et policière en la matière, ainsi que la coopération en faveur du développement de remplacement.

De même, mon pays accorde une attention particulière à la question des droits de l'homme. La promotion et la défense de ces droits constituent une obligation à laquelle la communauté internationale ne peut se soustraire. C'est pourquoi il convient de renforcer et d'améliorer les mécanismes existants de protection des droits de l'homme, afin d'en accroître l'efficacité.

Nous nous réjouissons de noter la reconnaissance et l'appui grandissants dont bénéficient de la part de l'Organisation internationale les pays qui continuent de défendre la vie et les formes civilisées de coexistence face à la violence terroriste injustifiable et irrationnelle. Nous voyons là la preuve des progrès accomplis par la communauté internationale, qui a reconnu que dans des pays comme le Pérou les groupes terroristes sont les véritables et principaux transgresseurs des droits de l'homme.

Dans le cadre de ce renouveau, nous avons appuyé la création du poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, car c'est une initiative qui vise l'amélioration des mesures préventives et de contrôle des

mécanismes de l'ONU face à ceux qui violent ces droits, qu'il s'agisse ou non d'agents gouvernementaux. Notre région s'enorgueillit qu'un illustre diplomate latino-américain occupe pour la première fois cette haute fonction.

L'année dernière, dans cette même enceinte, le Président du Pérou annonçait que le chef de file du mouvement terroriste le plus sanguinaire de notre hémisphère, capturé dans le cadre de la campagne de pacification nationale qui a connu tant de succès, avait reconnu par écrit la défaite incontestable de son projet totalitaire et de ses méthodes sanguinaires. Aujourd'hui, j'ai le plaisir de confirmer aux membres de l'Assemblée que le Pérou s'achemine rapidement vers la réconciliation et la paix. La stratégie péruvienne, qui comprend l'État et la société civile, a porté ses fruits, comme le prouvent les désertions massives de militants terroristes, conséquence heureuse de la «loi du repentir», et le retour de villageois pacifiques dans leurs foyers avec le soutien et la caution de l'État.

Après avoir renforcé la démocratie et la liberté économique, mon pays voit s'ouvrir devant lui aujourd'hui, après tant d'années, des perspectives fort encourageantes. Nous avons créé un nouveau climat national en mettant en oeuvre une politique économique, sociale et pacificatrice cohérente. Les résultats démontrent que nous sommes sur la bonne voie, comme l'attestent la croissance du produit national brut de mon pays l'année dernière — où il a atteint 7 % — et les prévisions pour cette année — qui oscilleront entre 9 et 10 %. Il s'agit là des meilleurs chiffres de notre hémisphère.

Pour la première fois depuis des décennies, cette situation nouvelle va nous permettre d'accorder aux problèmes sociaux la priorité qu'ils méritent. La politique économique suivie par le Pérou a permis de mettre sur pied un programme social par le biais d'investissements non inflationnistes, avec nos propres ressources. Ce programme bénéficie de l'appui technique d'institutions financières internationales et est conforme aux approches conceptuelles en matière de développement social appuyées par la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement et un nombre croissant d'organisations non gouvernementales, dont le dénominateur commun est la volonté de placer l'être humain au centre des efforts de développement. Agir autrement rendrait impossible le soutien d'une croissance à long terme. Pour s'acquitter de cette tâche urgente, la société péruvienne dans son ensemble compte sur la coopération et le soutien de la communauté internationale tout entière.

La contribution de mon pays au processus de changement mondial a été possible grâce à l'effort de notre peuple, qui nous a permis de connaître la paix interne, la sécurité, la stabilité et la croissance économique. La voie que nous suivons place la nation la plus tenace d'Amérique du Sud, un peuple dont la créativité n'est plus à prouver, au seuil d'un nouveau millénaire dûment dotée de l'enthousiasme, de la capacité et des instruments indispensables à son développement.

M. Goldenberg Schreiber, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République du Pérou, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre fédéral des affaires étrangères de la République d'Autriche, S. E. M. Amois Mock.

M. Mock (Autriche) : Qu'il me soit permis d'adresser mes sincères félicitations à M. Essy pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Je suis particulièrement satisfait de voir un représentant d'un pays de l'Afrique francophone occuper cette fonction importante. Nous espérons que la quarante-neuvième Assemblée générale portera, sous sa direction éclairée, une attention toute particulière aux problèmes politiques, économiques et sociaux que rencontre son continent, si durement éprouvé au cours de ces dernières années.

L'année prochaine, l'Organisation des Nations Unies célébrera son cinquantième anniversaire à travers une série de manifestations dans le monde entier. L'image que saura représenter l'Organisation des Nations Unies dans l'opinion publique mondiale dépendra largement de son état, de la mesure dans laquelle elle sera restée fidèle, 50 ans après sa création, aux principes toujours valables de la Charte de San Francisco.

Il me paraît prioritaire de renforcer l'organisation mondiale dans l'esprit de l'Article 1 de la Charte, de manière qu'elle puisse accomplir efficacement sa mission de maintenir la paix et la sécurité internationales. Rappelons-nous aussi de l'avertissement du grand philosophe Sir Karl Popper, récemment disparu :

«Notre objectif premier doit être la paix, mais nous ne devons pas hésiter à faire la guerre pour la paix.»

Nous avons chargé l'Organisation des Nations Unies de la responsabilité de décider de l'emploi de la force pour

le maintien de la paix. Cette grave responsabilité doit être exercée le cas échéant.

Nous avons chargé les Nations Unies de la responsabilité de décider de l'emploi de la force pour le maintien de la paix. Cette grave responsabilité doit être exercée en cas de nécessité.

Le Conseil de sécurité revêt une importance primordiale pour le maintien de la paix dans le monde. Afin de préserver et de renforcer la légitimité et l'efficacité du Conseil de sécurité, l'Autriche préconise une légère augmentation représentative du nombre de ses membres. Tout pays Membre des Nations Unies doit être en mesure de réaliser et de concevoir comment l'opinion au sein de cet organe s'est formée. Il doit être assuré que les débats du Conseil prennent en compte les opinions des pays intéressés, par exemple des pays fournissant des troupes pour les opérations de maintien de la paix.

L'importance des Nations Unies doit être préservée et développée non seulement en tant que système de maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais également en tant que forum de discussion et instrument de coordination à l'échelle mondiale.

En ce qui concerne les premières demandes qui doivent être satisfaites par les Nations Unies, il reste encore beaucoup à faire. Sur le plan social et économique ainsi que dans le domaine du développement, des pas importants en avant ont été faits avec la réforme du Comité économique et social permettant notamment de mieux guider les activités opérationnelles de développement.

Une base financière sûre est absolument vitale pour l'accomplissement efficace de la mission des Nations Unies. Le non-paiement ou le paiement en retard des contributions obligatoires par les États Membres va à l'encontre de la Charte et du devoir de solidarité internationale. La charge pour ces impayés frappe surtout ceux qu'il convient d'appeler les bons payeurs et ceux qui fournissent des troupes, et dont les dépenses ne sont remboursées par les Nations Unies qu'avec beaucoup de retard. On ne peut remédier à ce problème chronique, qui va en s'aggravant, qu'en garantissant un paiement ponctuel et complet des contributions obligatoires de tous les États Membres. Comptant parmi les 20 pays qui ont apporté en 1994 leur contribution complète et sans retard au budget ordinaire des Nations Unies, et participant tout aussi régulièrement aux opérations de maintien de la paix, l'Autriche s'efforcera de chercher avec le Secrétariat ainsi que d'autres délégations intéressées une solution à ce problème difficile.

À la veille de son cinquantième anniversaire, l'Organisation des Nations Unies se trouve face à de nouveaux défis à l'échelle mondiale. Le développement durable, le contrôle de la croissance démographique mondiale, l'élimination de la pauvreté, la création de possibilités d'emplois productifs, l'intégration sociale, l'égalité de la femme, une protection améliorée des droits de l'homme, la non-prolifération des armes nucléaires, tels sont les grands thèmes de notre époque, qui ont fait ou feront l'objet de conférences internationales. La mission de l'Organisation des Nations Unies consistera à tirer les conclusions qui s'imposent des résultats de ces conférences et à définir les grandes lignes d'un développement humain et durable à l'échelle mondiale. Les rapports présentés par le Secrétaire général, «Agenda pour la paix» et «Agenda pour le développement», constituent des éléments essentiels d'un débat qui a débouché sur une conception plus large de la notion de sécurité.

La protection et la promotion des droits de l'homme constituent l'une des tâches centrales de l'Organisation des Nations Unies. L'accomplissement de cette tâche a bénéficié, avec la Déclaration et le Programme d'action de Vienne, d'impulsions essentielles. Si nous pouvons être satisfaits du résultat de la Conférence mondiale, l'impact durable du Document final de Vienne se mesurera toutefois à la volonté persistante de la communauté des nations de l'imposer plus rapidement et d'en garantir plus efficacement que par le passé toutes les dispositions.

Un rôle crucial revient dans ce contexte au Haut Commissaire pour les droits de l'homme. L'Autriche se félicite de la mise en oeuvre rapide de cette revendication centrale du document de Vienne. M. José Ayala Lasso a entièrement répondu au cours de ses quelques mois d'activité aux attentes que cette difficile et importante fonction a suscitées. Sa visite officielle à Vienne a été le coup d'envoi d'un dialogue avec tous les gouvernements. Il me paraît prioritaire de promouvoir la coordination de la protection internationale des droits de l'homme au sein du système des Nations Unies, dans lequel le Haut Commissaire devra jouer un rôle déterminant, et en même temps de renforcer les différents mécanismes de protection des droits de l'homme ainsi que les rapporteurs spéciaux. Ceci devrait permettre de réagir plus rapidement et de mieux prévenir les violations des droits de l'homme. Les ressources nécessaires pour le travail du Haut Commissaire doivent être assurées au plus tôt.

Une protection efficace des droits de l'homme est non seulement un devoir envers chaque individu, mais également une contribution essentielle pour assurer la stabilité, le développement et la sécurité. L'histoire nous enseigne

qu'il faut s'opposer résolument, dès leurs premières manifestations, à toutes violations flagrantes des droits de l'homme comme par exemple le génocide perpétré dans les camps de concentration nazis ou par les Khmers rouges. Il est d'autant plus incompréhensible et critiquable que la résolution adoptée par la Conférence des Nations Unies sur les droits de l'homme relative à la Bosnie-Herzégovine soit restée lettre morte, mettant en jeu la crédibilité de notre Organisation mondiale.

M. Choi Su Hon (République populaire démocratique de Corée), Vice-Président, assume la présidence.

J'aimerais ici rendre un hommage particulier à M. Tadeusz Mazowiecki, ancien Premier Ministre polonais et Rapporteur des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme, pour son excellent travail qui mérite de prendre corps à travers les mesures concrètes de la communauté des États. Je voudrais aussi exprimer mes respects tout particuliers au Président Izetbegovic de la Bosnie-Herzégovine, qui, avec tant de discipline et une attitude si constructive, accepte le fait de devoir dialoguer avec ceux qui organisent une sorte de génocide à l'encontre de son peuple. C'est un aspect tout particulier de cet homme extraordinaire.

Alors que la protection efficace des minorités pose de sérieux problèmes dans de nombreux pays, je suis satisfait de pouvoir signaler que l'Autriche et l'Italie ont réussi, en 1992, à régler le différend qui les opposait à propos du Tyrol du Sud. Ce différend concernait la mise en oeuvre du Traité de Paris de 1946 sur la situation des populations germanophone et ladine du Tyrol du Sud; il avait fait l'objet des résolutions 1497 (XV) et 1661 (XVI), adoptées par l'Assemblée générale lors de ses quinzième et seizième sessions.

La solution trouvée d'un commun accord consistait à établir dans le Tyrol du Sud une autonomie pour ainsi dire complète. Celle-ci s'avère être une base particulièrement appropriée pour assurer l'existence durable des minorités germanophone et ladine.

Vu les modifications continues qui se produisent dans l'ambiance — notamment économique et financière — de l'autonomie, celle-ci doit être mise en oeuvre de manière dynamique si l'on veut qu'elle puisse atteindre son objectif. Cela demandera en permanence flexibilité et compréhension de la part des autorités responsables. Une solution au problème des minorités sur la base d'une autonomie territoriale devrait viser à long terme à faire en sorte que tous ceux qui cohabitent sous son toit la considèrent comme une valeur positive qui sauvegarde leurs intérêts respectifs.

Les déclarations unanimes qui ont été faites par le Premier Ministre Berlusconi, le Ministre des affaires étrangères Martino, et le Ministre de l'intérieur Maroni en ce sens qu'on ne touchera pas à l'autonomie du Tyrol du Sud nous paraissent une garantie que la voie amorcée sera poursuivie.

L'Autriche est fière d'être l'hôte, en tant qu'un des sièges des Nations Unies, d'une série de programmes importants qui répondent aux intérêts immédiats de l'individu et qui, en même temps, ont un impact décisif sur les relations internationales. La protection contre l'abus des drogues, la lutte contre le crime, les questions relatives à l'utilisation et au contrôle de l'énergie nucléaire et la préservation du système de non-prolifération des armes nucléaires constituent les activités majeures des Nations Unies à Vienne, ainsi que la coopération internationale touchant à l'espace et la promotion du développement industriel mondial.

À la suite des transformations récentes du monde politique, de nouveaux champs d'action importants pour les Nations Unies ont émergé en Europe de l'Est et en Asie centrale. Vienne s'entend comme un important point pour la coordination des activités destinées à soutenir et à assister ces États dans leur transition vers la démocratie, l'état de droit et l'économie de marché.

À la veille de leur cinquantième anniversaire, les Nations Unies sont actuellement engagées avec plus de 70 000 hommes dans 17 actions différentes de maintien de la paix et leur consacrent le triple de leur budget ordinaire. L'Autriche, qui participe depuis des dizaines d'années à ces opérations, est consciente de l'immense défi que cela représente pour les Nations Unies et leurs États Membres en fonds, en personnel et en organisation.

Une des manifestations les plus importantes dans le cadre des activités organisées en Autriche autour du cinquantième anniversaire sera la conférence à un très haut niveau, au début du mois de mars 1995, à Vienne, qui sera consacrée à la discussion, à l'analyse et à l'élaboration de recommandations destinées à mieux relever le défi des mesures de maintien de la paix à l'orée du nouveau millénaire. Je suis particulièrement satisfait et reconnaissant que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ait bien voulu accepter de prononcer le discours inaugural en Autriche.

L'Autriche préconise un renforcement des opérations civiles de maintien de la paix ainsi que l'intensification des activités des Nations Unies dans le domaine de la diplo-

matie préventive. Le Gouvernement fédéral autrichien a donc mis en place dans la ville de Schläining un centre d'opérations civiles de maintien de la paix, et pour la deuxième fois a eu lieu cette année le séminaire sur le rétablissement de la paix et de la diplomatie préventive avec la participation de représentants de haut niveau des Nations Unies. C'est également à Schläining que se déroule régulièrement, avec une participation internationale, le programme de formation relatif aux opérations internationales civiles en matière de maintien et de construction de la paix.

Le Traité sur la non-prolifération nucléaire a su éviter avec succès, pendant un quart de siècle, la prolifération des armes nucléaires, et faire obstacle aux abus en matière d'énergie atomique à des fins militaires. La Conférence de contrôle de 1995 prendra une décision quant à la prolongation du Traité sur la non-prolifération. Notre objectif commun doit être une prolongation inconditionnelle et sans restriction de ce Traité. L'Autriche a par ailleurs bon espoir que les négociations substantielles actuellement en cours au sein de la Conférence sur le désarmement en vue de conclure un traité d'interdiction totale des essais nucléaires feront avancer le désarmement nucléaire.

En tant que pays hôte de l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Autriche est consciente de l'importance de ce mécanisme de contrôle pour l'application du Traité sur la non-prolifération. Le succès d'un futur accord sur l'arrêt des essais nucléaires dépendra, en fin de compte, de l'efficacité du travail des organisations chargées de sa mise en oeuvre et de la vérification.

Il y a un an déjà, le Gouvernement fédéral autrichien a décidé de proposer Vienne comme siège de la future organisation du Traité d'interdiction totale des essais nucléaires, — une invitation que je tiens à réitérer aujourd'hui devant cette illustre assemblée.

Cette année encore, les espoirs de voir cesser les combats sur le territoire de l'ex-Yougoslavie ont été complètement déçus. En dépit des initiatives internationales et des plans de paix, les perspectives concrètes pour une solution équitable et durable restent très faibles. La réconciliation entre les Croates de Bosnie et les Bosniaques, qui est issue des accords de Washington, ne doit pas nous faire oublier que la guerre de Bosnie-Herzégovine continue à faire d'innombrables victimes. Le terrible bilan des morts et des personnes déplacées s'alourdit jour après jour. L'agresseur n'a pas hésité à attaquer ou à assiéger les villes déclarées zones protégées par les Nations Unies.

En dépit des condamnations répétées sur le plan international, on continue, du côté serbe, à pratiquer la purification ethnique. L'Autriche a vigoureusement dénoncé ces crimes — quels qu'en soient les auteurs et le lieu — et n'aura de cesse de demander qu'il y soit mis fin.

Des principes fondamentaux de l'ordre international continuent d'être foulés aux pieds, et ils perdent en permanence de leur crédibilité. Des résolutions concrètes, telles que la garantie militaire des zones protégées ou le retour des réfugiés dans leur patrie, n'ont pas été réalisées à ce jour. Toutes les initiatives et tous les efforts internationaux amorcés pour le rapatriement des réfugiés sont tournés en dérision par la purification ethnique qui continue à être pratiquée, — et, en fin de compte, tolérée aussi au niveau international. L'embargo sur les armes prononcé en septembre 1991 par le Conseil de sécurité a un effet unilatéral au détriment des pays successeurs de l'ex-Yougoslavie menacés par les ambitions serbes. On est ainsi parvenu à une situation où le Gouvernement légitime de Bosnie-Herzégovine se trouve en fait dans l'incapacité d'exercer pleinement son droit de légitime défense, sans que cet État bénéficie pour autant d'une protection adéquate dans le cadre du système de sécurité collective. D'autre part, on ne constate du côté serbe aucune volonté de renoncer à l'idée d'une grande Serbie fondée sur des conquêtes illégitimes de territoires par la violence. Cela est démontré par le fait que les plans de paix élaborés par l'Union européenne et le Groupe de contact n'ont toujours pas été adoptés du côté serbe, alors qu'ils répondent en bien des points à ses aspirations.

Dans sa résolution 943 (1994) du 23 septembre, le Conseil de sécurité a défini les conditions pour un relâchement des sanctions des Nations Unies imposées à la Serbie et Monténégro. Il faudrait que le Gouvernement de Belgrade permette à des observateurs internationaux de contrôler le blocus instauré contre les Serbes de Bosnie. La mission d'observation qui est en train de se mettre en place dans ce contexte le long de la frontière serbo-bosniaque constitue, au sens de l'Autriche, un pas dans la bonne direction. Mais reste à savoir — et j'insiste là-dessus — avec quelle efficacité cette mission pourra être accomplie et si des conséquences crédibles seront effectivement tirées de ses conclusions.

En Croatie également, la situation demeure largement inchangée. Contrairement aux dispositions du Plan Vance de 1992, sanctionné par le Conseil de sécurité, plus d'un quart du pays reste aux mains des insurgés serbes. Ni la démilitarisation de ces régions sous la surveillance des troupes de la FORPRONU, ni le retour de la population civile n'ont

été réalisés à ce jour. Les actions de protestation récentes montrent bien à quel point la situation est devenue intenable pour les populations déplacées au sein de la Croatie.

Dans le contexte du jugement extrêmement sévère parfois porté sur la Croatie, il ne faut pas perdre de vue les termes très clairs des expertises juridiques de la Commission Badinter de janvier 1992. Dans ces textes, on constate clairement que la Croatie remplit en principe toutes les conditions définies par l'Union européenne pour la reconnaissance de nouveaux États en Europe de l'Est. Je suis conscient que dans certains domaines tels que l'administration, les pratiques envers les minorités, et les médias, des améliorations restent hautement souhaitables. Nous ne devons cependant pas être amenés à mesurer la Croatie à une autre échelle, plus sévère que pour d'autres pays d'Europe centrale et du Sud-Est, à cause d'un accès facile et de l'existence de structures transparentes, d'autant moins qu'aucun autre pays d'Europe, mis à part la Bosnie-Herzégovine, ne subit depuis des années un assaut militaire aussi violent et auquel il lui faut faire face dans des conditions préalables extrêmement difficiles.

Trop négligée en raison de la guerre en Bosnie-Herzégovine, la situation au Kosovo a continué à se détériorer. Les autorités de Belgrade ont poursuivi leur action systématique contre la majorité albanaise de la population. Le danger d'une éruption de violence massive reste à l'ordre du jour. Les missions d'observation de la CSCE expulsées en 1993 n'ont pas été autorisées à revenir en dépit d'intenses efforts internationaux. D'une manière générale, nous devons faire face dans cette région habitée à près de 90 % par des Albanais et qui a été totalement autonome ces dernières dizaines d'années, à une forme d'exercice du pouvoir qui présente en fait tous les traits d'un régime d'occupation.

La situation dans l'ex-Yougoslavie témoigne de l'actualité inchangée des paroles du grand philosophe Blaise Pascal, selon lequel si la force sans la justice est tyrannique, la justice sans la force risque le ridicule. Le système de sécurité collective des Nations Unies, faisant partie de l'ordre de l'après-guerre, n'est pas réellement appliqué par la communauté internationale dans le cas du conflit dans l'ex-Yougoslavie. L'espoir que le système de sécurité collective allait être mis en oeuvre comme instrument de paix, après le succès remporté avec son application à la suite de l'invasion irakienne du Koweït, s'est révélé trompeur.

La Bosnie-Herzégovine n'est malheureusement pas un cas isolé, et ce serait une grave faute que de ne pas mentionner, au moins, quelques autres situations tragiques.

Le Rwanda, l'Angola, l'Afghanistan, Haïti, le Tadjikistan, et tant d'autres : trop longue est la liste des foyers de crise et de violence, où la loi du plus fort bafoue les principes de la Charte de San Francisco. En même temps, nous devons puiser force et optimisme dans les évolutions positives, elles aussi d'ampleur historique. Je veux parler de la tenue des élections libres et démocratiques en Afrique du Sud et de la fin de la politique d'apartheid; de l'autonomie de Gaza et Jéricho; de la fin de l'état de guerre entre la Jordanie et Israël. En Afrique du Sud comme au Proche-Orient, les objectifs de longue date des Nations Unies ont pu être réalisés ou sont près de l'être. L'Autriche soutient activement, dans la mesure de ses moyens, ces processus pacifiques, pas seulement dans l'intérêt des peuples concernés, mais aussi dans l'intérêt d'un espoir accru de pouvoir résoudre d'autres problèmes similaires.

L'année 1994 a pour l'Autriche une importance historique. À une immense majorité de 66,58 %, le peuple autrichien s'est prononcé clairement pour l'adhésion à l'Union européenne, une communauté d'États souscrivant aux mêmes valeurs, et qui joue un rôle de plus en plus déterminant également au sein des Nations Unies. Ce fut le plus grand soutien plébiscitaire dans un État européen à l'idée de l'intégration européenne.

Avec cette force démocratique, nous allons poursuivre ce but. L'Autriche continuera — surtout après le 1er janvier, comme je l'espère —, en tant que membre de cette communauté, à contribuer dans un esprit de solidarité et d'ouverture à la réalisation des objectifs des Nations Unies, comme par le passé.

Le Président : J'invite maintenant le Ministre d'État des affaires étrangères de l'Oman, S. E. M. Yousef Bin Alawi Bin Abdullah, à prendre la parole.

M. Abdullah (Oman) (*interprétation de l'arabe*) : Qu'il me soit d'abord permis de féliciter M. Essy de son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Son élection unanime à ce poste élevé témoigne du respect que la communauté internationale accorde à votre pays ami, la Côte d'Ivoire. Nous sommes certains que, compte tenu de ses qualifications et de ses talents de diplomate, il saura mener à bien les travaux de la présente session, ce qui renforcera les nobles causes et principes de l'ONU visant à faire régner la paix et la prospérité partout dans le monde. Je voudrais l'assurer que ma délégation lui apportera son concours dans les efforts qu'il déploie en vue d'atteindre cet objectif commun.

Je souhaite également saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à S. E. M. Samuel R. Insanally, Représentant permanent du pays ami du Guyana, pour la façon exemplaire dont il a présidé les travaux de la session précédente de l'Assemblée générale. En outre, au nom du Gouvernement du Sultanat d'Oman, je souhaite rendre un hommage particulier au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts inlassables et dévoués qu'il déploie en vue de régler des conflits complexes par des moyens pacifiques.

Cette quarante-neuvième session se déroule en une période de perspectives et d'optimisme accrus quant à la création d'un monde où prédomineront la paix, l'interdépendance et le règlement pacifique des conflits. Notre région arabe connaît actuellement des changements radicaux et importants : la haine et l'animosité entre les Arabes et Israël disparaissent peu à peu et cèdent le pas à un nouveau climat de compréhension, de dialogue et de coexistence.

Nous sommes entièrement convaincus que les Arabes et Israël ne peuvent concilier leurs divergences que par la négociation. Il est vrai que quelques résultats prometteurs et positifs ont été obtenus, mais nous ne faisons qu'entamer le trajet; le chemin à parcourir est long et les divergences bien profondes. Nous lançons donc un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue de prêter son appui aux efforts visant à rétablir la paix et la sécurité dans la région.

En Afrique du Sud, mon pays a participé avec de nombreux autres pays du monde à la cérémonie d'investiture du Président Nelson Mandela. Cet événement historique n'aurait pu se produire n'eût été l'attitude courageuse tant du Président Mandela que du Vice-Président De Klerk qui ont tous les deux consenti à adopter la politique du partage des pouvoirs fondé sur l'égalité.

Ces mesures positives et la position judicieuse adoptée par le Président Mandela, qui a formé un gouvernement de coalition nationale où les divers partis politiques étaient représentés, ont permis à l'Afrique du Sud de reprendre la place qui lui revient au sein de l'Assemblée et de jouer son rôle dans les instances internationales et régionales.

Au Mozambique, le processus de paix progresse de façon remarquable. En outre, nous constatons que les relations entre les pays d'Asie se normalisent de plus en plus et que les relations économiques en Europe et en Amérique du Nord marquent une intégration et une interdépendance accrues. Nous notons également avec satisfaction la fin des conflits en Amérique latine, dont les peuples

— fait sans précédent — s'emploient à renforcer la paix et le développement socio-économique dans leurs pays.

Certes, il nous reste beaucoup à faire avant de parvenir à l'édification du monde envisagé dans la Charte de l'Organisation, mais nous devons tirer parti de l'atmosphère de concorde qui règne actuellement pour mettre l'Organisation à même de faire face aux défis et aux problèmes en suspens et de les traiter en fonction des réalités nouvelles.

Mon pays est satisfait des progrès accomplis jusqu'à présent par rapport à la question palestinienne-israélienne. Nous avons toujours lancé des appels en vue d'une solution pacifique, juste et durable à la situation entre les Arabes et Israël par des négociations directes. C'est pourquoi mon pays s'est félicité des résultats des négociations palestino-israéliennes qui ont abouti à la signature de l'Accord du Caire sur la réalisation de l'autonomie dans la bande de Gaza et à Jéricho. Cet accord est effectivement en voie d'application : l'Autorité palestinienne est désormais une réalité concrète et exerce ses diverses fonctions dans des domaines tels que l'éducation, la santé, la fiscalité, le tourisme et les affaires sociales. L'Accord prévoit également d'autres fonctions qui, nous l'espérons, seront exercées dans les meilleurs délais par l'Autorité palestinienne. En étendant la compétence de l'Autorité palestinienne à d'autres régions palestiniennes sur la Rive occidentale, on renforcera sans aucun doute le processus de paix et on contribuera de façon constructive à la sécurité et à la stabilité dans la région.

Ces mesures importantes n'auraient pu être réalisées si l'Organisation de libération de la Palestine n'avait pas respecté ses obligations en vertu de la Déclaration de principes, signée à Washington, et en vertu de l'Accord du Caire. Pour réaliser la paix et pour permettre au peuple palestinien de tirer parti et de bénéficier des efforts énergiques déployés dans ce contexte, la communauté internationale doit prêter l'assistance voulue à l'Autorité palestinienne de sorte qu'elle puisse assumer ses nombreuses responsabilités et reconstruire l'infrastructure, qui a été gravement endommagée. En appuyant l'Autorité, nous ne faisons pas que servir la cause de la sécurité et de la stabilité dans les zones autonomes mais également dans la région du Moyen-Orient dans son ensemble.

La paix juste et durable recherchée régnera seulement une fois qu'Israël se sera retiré totalement de tous les territoires arabes occupés, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité qui tiennent compte du principe d'échange de la terre contre la paix.

Mon pays a suivi avec intérêt une autre mesure importante dans le processus de paix, en ce qui concerne le volet Jordanie-Israël, marquée par la signature de S. M. le Roi Hussein, de Jordanie, et du Premier Ministre israélien, d'une déclaration pour mettre un terme à la guerre entre les deux pays et pour engager le processus vers l'instauration d'une paix globale. Mon pays a soutenu ces événements positifs et importants.

Conscients que les générations présentes et futures aspirent à la paix globale, nous soulignons l'importance critique d'un retrait total par Israël des territoires jordaniens occupés. À notre avis, il est crucial qu'Israël fasse preuve de la souplesse nécessaire pour parvenir à un accord sur la question des eaux afin que les deux pays s'orientent vers la paix durable qui est attendue depuis longtemps.

Nous espérons vivement que d'importantes mesures positives analogues seront prises dans le cadre des pourparlers de paix israélo-syriens et israélo-libanais. Nous sommes confiants que les coparrains du processus de paix au Moyen-Orient ainsi que les parties concernées sont pleinement conscients du fait que, tant que des progrès de fond ne seront pas réalisés au cours de ces deux séries de pourparlers, le processus de paix demeurera incomplet et exposera les peuples de la région aux soupçons, à la méfiance et à l'instabilité. Des efforts devront donc être déployés au cours de la phase suivante en faveur de la réalisation de progrès concrets en ce sens. Israël doit affirmer sa volonté de se retirer complètement du plateau du Golan syrien et des territoires libanais qu'il occupe actuellement. Nous sommes convaincus que si Israël prenait une telle mesure indubitablement positive dans le cadre du processus de paix, les peuples du Moyen-Orient pourraient oeuvrer ensemble pour la consolidation de la paix et la promotion du développement économique sur une grande échelle dans la région.

Conscient de la nécessité d'appuyer le processus de paix et du fait que la sécurité nationale et la sécurité régionale sont indissociables, le Sultanat d'Oman a participé activement aux réunions des cinq groupes de travail issus des négociations multilatérales. Bien que ces dernières ne soient pas un substitut aux négociations bilatérales, elles représentent un complément important qui est susceptible de fournir un plus grand élan au processus pour l'orienter vers la paix juste et globale souhaitée au Moyen-Orient.

Étant donné l'importance cruciale des ressources en eau pour la paix et la sécurité futures au Moyen-Orient, le Sultanat d'Oman confère un caractère très prioritaire à la découverte et à l'exploitation de nouvelles ressources en eau

ainsi qu'à la promotion de la technologie de dessalement de l'eau de mer dans le but de rendre cette technologie moins onéreuse. Dans le cadre des négociations multilatérales au Moyen-Orient, mon pays a accueilli la cinquième réunion du Groupe de travail sur les ressources en eau, tenue du 17 au 20 avril 1994. Cette réunion s'est traduite, entre autres, par l'acceptation de la proposition omanaise sur la création à Mascate, la capitale omanaise, d'un centre régional de recherche pour le développement de la technologie de dessalement.

Étant donné la grande importance que nous accordons à la création d'un tel centre, qui aura une incidence résolument positive sur le développement économique des États du Moyen-Orient, nous comptons sur la coopération de tous à ce sujet dans le but de rendre économiquement intéressant pour la région le transfert de la technologie des ressources en eau, afin que ce transfert contribue à hausser les niveaux de développement social et économique et ainsi à consolider la paix et la stabilité dans la région.

Nous, dans la région du Golfe, sommes attachés à l'instauration de la stabilité, de la coopération et du développement les plus amples possibles dans tous nos pays et à l'accroissement de nos relations multilatérales et bilatérales. Cela comprend évidemment le règlement de tous les différends bilatéraux. Par conséquent, nous accueillons avec satisfaction l'accord conclu entre l'État de Bahreïn et l'État du Qatar sur le recours à la Cour internationale de Justice au sujet de leurs différends sur les îles contestées et les frontières maritimes. Nous espérons également que la République islamique d'Iran et les Émirats arabes unis parviendront dès que possible à régler leur litige relatif aux îles d'Abou Moussa, de Grande Tomb et de Petite Tomb de façon amicale et pacifique. Cela pourrait signifier le recours à un arbitrage international, compte tenu des intérêts mutuels qu'ont les deux pays dans divers domaines. Il ne fait aucun doute que de tels efforts régionaux contribueront à la consolidation de la sécurité régionale et serviront la cause de la paix internationale.

Nous avons récemment noté que l'Iraq a fait des progrès considérables dans l'application des résolutions relatives à l'élimination des armes de destruction massive et qu'il a notamment donné son accord pour l'installation d'un système de contrôle à long terme, qui devrait maintenant entrer en fonction pour une période appropriée. Entre-temps, le Conseil de sécurité devrait établir les contacts nécessaires avec l'Iraq et le Koweït pour mettre en oeuvre sa résolution 833 (1993) sur la démarcation des frontières internationales entre les deux pays au moyen de son acceptation et de sa ratification juridique par les parties, conformément aux

normes et pratiques internationales établies pour les questions liées aux frontières internationales.

Nous croyons que le moment est bien choisi pour prendre des mesures plus positives afin de permettre à l'Iraq de jouer son rôle régional et international dans un contexte pacifique et d'aider le peuple iraquien frère à oublier les années d'embargo et à rattraper le temps perdu en matière de développement social et économique.

L'avenir de la région devrait être fondé sur la conviction qu'il est impératif pour tous les États d'accroître et d'approfondir leurs relations et de surmonter leurs différends existants de manière à préserver les intérêts de toutes les parties.

Le caractère interdépendant du monde contemporain rend impossible pour les États l'adoption d'une démarche individuelle qui néglige les intérêts des autres. Nous croyons donc que la conduite pacifique des relations et la poursuite d'un dialogue politique constructif représentent les meilleures garanties pour la stabilité et la sécurité actuelles et futures dans la région.

Nous aspirons à un monde plus stable et plus développé qui serait totalement exempt de conflits ethniques ou régionaux, à un monde qui serait en mesure d'assurer la progression de l'humanité vers une vie meilleure en consacrant les ressources économiques disponibles au financement de la recherche scientifique qui pourrait favoriser le développement social et économique. Si nous sommes pleinement conscients du fait que la communauté internationale a fait des progrès réels sur la voie d'une évolution positive dans de nombreux domaines importants, il est toutefois regrettable qu'il subsiste de nombreux facteurs rendant d'autres parties du monde vulnérables à des conflits politiques, ethniques et régionaux. Il est maintenant parfaitement clair que l'ONU est en train de perdre sa capacité de faire face à toutes ces crises. Si nous comparaissons aux souffrances des nombreux peuples qui sont victimes de telles crises, nous croyons qu'il est grand temps que la communauté internationale définisse une nouvelle règle précise qui devrait être respectée dans le traitement de ce genre de problèmes. Il est évident que les mécanismes actuels dont disposent l'ONU et d'autres organisations internationales ne sont plus en mesure de jouer leur rôle humanitaire. L'ONU ne peut pas continuer à nourrir indéfiniment des peuples entiers, et le moment est donc venu pour les dirigeants de pays plongés dans de telles tensions et de tels conflits de se rendre compte que l'ONU ne sera pas responsable de leurs actes envers leurs peuples et que les États de la communauté internationale ne sont plus

capables de reconstruire pour eux ce qu'ils ont eux-mêmes détruit. Aucune ressource financière ne devrait être disponible pour la reconstruction de pays ayant détruit eux-mêmes leurs propres infrastructures. Tous les peuples devraient contribuer véritablement au développement de l'économie mondiale plutôt que de constituer un fardeau pour elle.

L'ONU ne peut jouer un rôle de maintien de la paix dans tout un chacun des conflits qui surgissent dans le monde. Les forces de maintien de la paix ne devraient pas être entraînées dans des conflits régionaux, sauf dans la mesure où les organisations et les États de la région sont disposés à assumer leur pleine responsabilité à cet égard. Le cas échéant, cela ne devrait se produire qu'avec le consentement des parties au conflit et sur la base d'objectifs et de mandats clairs associés à des délais précis.

Les organisations régionales ont un rôle vital à jouer dans le règlement des litiges qui se poursuivent dans de nombreuses régions du monde. Bien que ce rôle soit parallèle et complémentaire aux efforts accomplis par l'ONU, nous avons noté que, quelles qu'en soient l'importance et la nécessité, il est presque non existant dans le domaine politique. Tout en reconnaissant la valeur des efforts faits par les forces de maintien de la paix en Somalie, nous estimons qu'il aurait été possible d'éviter les aspects négatifs qui se sont révélés au cours de cette opération si on avait eu pleinement recours aux capacités de l'Organisation de l'unité africaine, qui est l'organisation régionale compétente et qualifiée pour susciter la réconciliation nationale et établir une autorité nationale. L'ONU aurait pu apporter une aide utile en offrant son expertise et sa compétence ainsi qu'un appui politique, financier et humanitaire.

Les arrangements régionaux, que ce soit en Asie, en Afrique ou dans tout autre continent, ne portent atteinte en aucune manière au rôle du Conseil de sécurité en tant que principal organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au contraire, ces arrangements régionaux pourraient aider à alléger les travaux du Conseil et instiller un sens de partenariat et de synergie dans les affaires internationales.

Alors que la possibilité de l'échec de certaines opérations de maintien de la paix ne peut être exclue, il est nécessaire de regarder la réalité en face et d'en tirer les leçons, si l'ONU veut éviter de répéter les mêmes erreurs.

Des événements tragiques ont lieu au Rwanda; ils sont le résultat de luttes politiques et ethniques continues qui ont déclenché la violence, les combats et les massacres horribles qui ont entraîné la mort de centaines de milliers d'innocents

et la destruction de l'infrastructure de base et de l'économie de ce pays. De nombreux Rwandais vivent maintenant dans des camps de réfugiés dans les pays avoisinants, dans des conditions extrêmement tragiques qui défient l'imagination. Ils meurent quotidiennement par centaines de faim ou de maladie. Compte tenu de cette situation insoutenable et des souffrances humaines intolérables, mon pays demande aux parties rwandaises de mettre fin à l'effusion de sang et d'oeuvrer aussi rapidement que possible à la réconciliation nationale conformément à l'Accord de paix d'Arusha de façon que la sécurité et la stabilité puissent être restaurées au Rwanda.

Les efforts de médiation entrepris à ce jour pour instaurer la paix en Bosnie-Herzégovine se sont révélés être insuffisants, ce qui est dû essentiellement au déséquilibre des forces entre les parties bosniaques. La principale raison de ce déséquilibre est le fait que l'on refuse au peuple de Bosnie-Herzégovine le droit de lutter pour son existence en imposant à ce jeune et petit État un embargo complet sur les armes, au mépris total de son droit de légitime défense consacré dans l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. L'embargo sur les armes devrait être imposé à l'agresseur. Qui donc est l'agresseur en Bosnie-Herzégovine? Tous les faits dont disposent l'ONU et ses missions à Sarajevo et dans les autres villes de Bosnie prouvent que les Serbes sont les agresseurs, et ce de la façon la plus inhumaine.

Alors que mon pays se félicite des réformes structurelles entreprises visant à assurer l'utilisation maximale des ressources des Nations Unies avec un plus grand degré d'efficacité et de souplesse, il pense que la capacité de l'Organisation de remplir ses fonctions et de jouer son rôle dépend dans une grande mesure de la volonté des États Membres de s'acquitter des responsabilités principales qui leur incombent en tant que Membres — le versement en temps dû, sinon plus tôt, de leurs contributions financières, y compris le règlement de leur contribution aux opérations de maintien de la paix.

Alors que nous approchons de la réunion au sommet du Conseil de sécurité, nous devrions accorder l'attention qui lui est due à la question de l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité conformément aux différentes tendances qui prévalent dans le monde, tout en préservant constamment le principe de la répartition géographique équitable et sans porter préjudice au niveau de prise de décisions du Conseil. Nous souscrivons donc à l'idée qu'il ne faudrait pas prendre une décision hâtive à cet égard et qu'il faudrait accorder plus de temps aux groupes régionaux pour exposer leurs points de vue.

Mon pays a noté avec satisfaction la conclusion positive des négociations de l'Uruguay Round et de l'Accord général à long terme sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en 1994 ainsi que la création de l'Organisation mondiale du commerce. Cela a empêché l'ordre économique mondial de devenir un foyer de tension et de lutte entre les différentes régions. Cependant, mon pays et les pays en développement en général, dont certains ont adhéré à ces accords ou qui sont sur le point de le faire, demandent que l'on tienne compte de leurs circonstances particulières lors de l'application des nouveaux accords.

On s'attend à ce que les pays en développement fassent, à court et à moyen terme en particulier, des sacrifices afin d'appuyer l'ordre économique mondial qui émerge de l'Accord du GATT de 1994. Nous espérons donc trouver auprès de la nouvelle Organisation mondiale du commerce un appui proportionné à ce que nous avons à offrir. Nous sommes particulièrement intéressés à l'aspect de ces accords ayant trait au développement, car nous avons en vue le renforcement et le développement du secteur des services dans nos pays grâce à l'assistance offerte par les économies avancées et par les organisations internationales.

Dans le domaine du désarmement, nous espérons que l'appui international à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques et sur leur destruction donnera un élan à la Conférence du désarmement à Genève et la portera à rédiger un traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui constituera un pas important pour débarrasser le monde de la terreur nucléaire. Dans ce contexte, nous appuyons les efforts visant à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, qui est une des régions les plus névralgiques du monde.

En ce moment, grâce à l'esprit de concorde qui prévaut et à la fin de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest, nous sommes témoins d'un mouvement vigoureux en faveur de la consolidation de la paix et de la sécurité. Le monde commence à réaliser qu'un climat de concorde et d'harmonie est le moyen le plus viable d'établir une communauté internationale caractérisée par une coopération constructive et des intérêts mutuels, et que ce développement se fera dans l'intérêt de l'humanité et de son bien-être.

Aujourd'hui, à la veille du cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, nous espérons que les résultats de la présente session seront plus compatibles avec le principe du partenariat et de la solidarité internationaux, de sorte que l'humanité puisse alléger et

guérir les maux qui minent encore le XXe siècle et s'assurer ainsi que le XXIe siècle sera un siècle d'espoir, de paix et de sécurité pour tous les êtres humains où qu'ils se trouvent sur la terre.

Le Président : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie, S. E. M. Stanislav Daskalov. Je lui donne la parole.

M. Daskalov (Bulgarie) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis, au nom de la délégation bulgare, de féliciter M. Essy de son élection à la présidence de l'Assemblée générale pendant sa quarante-neuvième session. Je tiens également à remercier son prédécesseur, l'Ambassadeur Samuel Insanally, de l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de la quarante-huitième session.

Des tendances et des événements divers souvent conflictuels caractérisent l'année en cours, qui a marqué la fin de l'apartheid en Afrique du Sud, une percée importante dans le processus de paix au Moyen-Orient et l'adoption de mesures visant au règlement des problèmes en Irlande du Nord. Nous avons également été témoins, cependant, d'une tragédie humaine incroyable au Rwanda et de l'effusion de sang qui se poursuit en Bosnie. De nouveaux foyers de tension ont émergé dans certaines parties du monde.

Quels sont, à notre avis, les paramètres de la situation politique dans le monde, et en Europe en particulier? Des efforts visant à édifier un monde nouveau fondé sur la mise en place d'un système de sécurité collective envisagé dans la Charte des Nations Unies ont pris un élan supplémentaire. Des normes universelles de droits de l'homme et des mécanismes internationaux pour leur sauvegarde sont conçus. Les problèmes de population, de pauvreté et d'écosystèmes mondiaux sont traités avec une attention accrue. Un concept en faveur d'une coopération renouvelée pour le développement est à l'étude, dans lequel la paix, l'économie, l'environnement, la justice sociale et la démocratie sont considérés comme des aspects du même mouvement pour un monde meilleur.

D'autre part, l'élimination des contradictions entre l'Est et l'Ouest a été suivie par une déstabilisation, que nous espérons temporaire, dans plusieurs régions du monde. Les actes de xénophobie et de nationalisme agressifs, de violence et de terrorisme, deviennent plus fréquents. Les nombreux conflits fondés sur l'intolérance nationale, ethnique et religieuse, sont difficiles à gérer. Cela a rompu, notamment, l'équilibre entre les efforts faits pour maintenir la sécurité et les activités internationales menées dans le domaine économique et social, alors que la faim et la

pauvreté gagnent du terrain et que s'aggravent les problèmes économiques et environnementaux.

Ces problèmes mondiaux ont laissé leur empreinte sur les relations en Europe comme ailleurs. D'une part, de nouvelles possibilités historiques de vaste coopération entre tous les États européens ont fait leur apparition au cours du processus de promotion d'une identité européenne commune. D'autre part, des politiques et des intérêts nationaux, nouveaux ou résurgents prennent forme, lesquels ont une action réciproque sur les processus d'intégration, en même temps qu'ils vont à leur rencontre.

La fin de l'affrontement idéologique et militaire sur le vieux continent n'a pas encore fait tomber toutes les barrières. L'Europe est encore divisée en zones où les conditions de sécurité et de bien-être économique diffèrent. Une telle division devrait être surmontée, car les problèmes des zones jouissant d'une moindre sécurité pourraient se déplacer vers les zones où la sécurité est plus grande.

La dimension politique globale de la transition actuelle vers la démocratie et l'économie de marché en Europe centrale et orientale a été largement reconnue. En dépit de la baisse importante du niveau de vie et de l'accroissement du chômage, le peuple bulgare a voté pour la transition. Le processus de réforme orientée vers le marché, qui a débuté il y a près de cinq ans, est irréversible. Notre association avec l'Union européenne est une manifestation de l'orientation européenne de la politique de mon pays et l'expression d'une volonté politique d'adhérer aux valeurs universelles de la démocratie. Nous adaptons nos mécanismes économiques, sociaux et commerciaux à ceux des démocraties européennes et nous participons activement au dialogue politique avec l'Union Européenne. En Bulgarie, quoique plus longues que prévues, les réformes économiques se poursuivent.

En tant que participant à l'initiative sur le Partenariat pour la paix de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et en tant qu'État doté du statut d'associé au sein de l'Union de l'Europe occidentale, la Bulgarie contribuera à améliorer la coopération entre les institutions de sécurité euro-atlantiques et européennes et les structures pertinentes des Nations Unies.

À la veille de la session de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui se tiendra à Budapest vers la fin de l'année, la Bulgarie est convaincue que les représentants de haut niveau des pays européens présenteront de nouvelles idées afin d'améliorer

les fonctions de la CSCE, y compris sa coopération avec le système des Nations Unies.

Le Conseil de l'Europe, l'une des plus anciennes organisations internationales en Europe, a été reconnue comme une organisation capable de relever convenablement et opportunément les défis de notre temps en encourageant la démocratie pluraliste, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme.

Comme la Bulgarie exerce actuellement la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, je tiens à mentionner brièvement cet organe, qui comprend déjà 32 membres. Neuf États se sont joints à l'organisation depuis 1989, et 9 autres ont demandé d'y adhérer. La coopération entre le Conseil de l'Europe et les institutions des Nations Unies et entre le Conseil et certaines des institutions spécialisées s'est développée au cours de nombreuses années et a donné des résultats concrets. Cette coopération est maintenant triangulaire, combinant les efforts du Conseil de l'Europe, de la CSCE et de l'ONU. En outre, un partenariat est en cours d'établissement avec l'Union européenne.

Dans cet environnement complexe et interdépendant, l'ONU doit se montrer plus apte à affronter les nouveaux défis si elle veut être efficace dans les domaines du maintien de la paix et du renforcement de la coopération économique et sociale entre pays. Dans ce contexte, le rapport du Secrétaire général, intitulé «Agenda pour la paix», son rapport sur les nouvelles dimensions de la réglementation des armes et le désarmement ainsi que son agenda pour le développement, contiennent d'importants concepts et points de vue.

La Bulgarie apprécie grandement le rôle que joue l'Organisation dans la résolution des problèmes directement liés au raffermissement de la sécurité régionale et internationale. Nous appuyons la solution pacifique et équitable des conflits dans la région du Caucase, aux Caraïbes, en Afrique et partout ailleurs.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le conflit qui sévit en Bosnie-Herzégovine et qui est devenu l'un des plus graves défis auxquels doivent faire face les États européens et leurs institutions, le monde civilisé tout entier et les organisations internationales. Nous lançons un appel pour qu'un terme soit mis immédiatement à la guerre et aux souffrances de la population. Une solution politique en Bosnie-Herzégovine doit être fondée sur le respect des intérêts de toutes les parties, lesquelles doivent faire preuve d'un esprit de compromis et de réalisme. Selon nous, une action concertée des participants au Groupe de contact est

la deuxième condition préalable à la réalisation d'une solution juste et durable du conflit.

Je tiens une fois de plus à réaffirmer la position de la Bulgarie quant à la crise en ex-Yougoslavie. Mon pays ne participera, directement ou indirectement, à aucune activité militaire sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, fût-ce sous le drapeau des Nations Unies, et nous prions instamment les autres États des Balkans de faire de même. «Retenue» devrait être le mot clef dans la région des Balkans. La Bulgarie continuera de poursuivre une politique constructive et équilibrée et ne participera à aucun groupement de pays des Balkans quel qu'il soit. Elle pourra ainsi maintenir son rôle stabilisateur dans la région.

La Bulgarie souscrit au point de vue selon lequel, dans les circonstances actuelles, il ne convient pas de lever l'embargo sur les armes contre la Bosnie-Herzégovine. À notre avis, cela rendrait le conflit encore plus incontrôlable.

Nous nous félicitons de l'adoption des résolutions 941 (1994), 942 (1994) et 943 (1994) du Conseil de sécurité qui reflètent de façon équilibrée l'évolution actuelle de la situation dans la région. Nous espérons que l'assouplissement des sanctions contre la Serbie et Monténégro seront suivies par l'adoption d'une politique raisonnable par la partie intéressée, ce qui mènerait à une normalisation accrue de la situation dans la région. Nous lançons un appel aux Serbes de Bosnie pour qu'ils acceptent le règlement de paix proposé et agissent conformément aux normes d'un comportement civilisé.

Dans l'ancienne Yougoslavie, la crise est directement liée à un autre problème important, le partage équitable du fardeau non seulement dans l'application des sanctions imposées par le Conseil de sécurité mais aussi dans la prévention de leurs effets nocifs sur les économies des pays tiers. La décision de respecter strictement les sanctions n'a pas été facile pour nous. Nous nous sommes joints aux sanctions contre la Serbie et Monténégro, sanctions qui ont été prescrites par les Nations Unies, parce que nous étions convaincus qu'elles représentaient l'un des moyens pacifiques dont disposait la communauté internationale pour contribuer au règlement du conflit. Toutefois, les sanctions ont causé d'importantes pertes, directes et indirectes, à mon pays. À trois reprises depuis 1991, à la suite de la prise de sanctions contre l'Iraq, la Libye, et la Serbie et Monténégro, la Bulgarie a demandé des consultations avec le Conseil de sécurité concernant ses propres problèmes économiques. Je tiens à souligner que les effets défavorables des sanctions se sont fait sentir à un moment d'importante transformation économique. Ces sanctions portent gravement atteinte au

commerce et ont un impact négatif important sur l'économie, touchant principalement le secteur privé qui fait son apparition.

M. Blandino Canto (République dominicaine), Vice-Président, assume la présidence.

Au moment même de la réorientation du commerce avec l'étranger dans le cadre de notre politique d'intégration à l'Europe, la mise en oeuvre des sanctions contre la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) a coupé nos routes commerciales normales vers les marchés européens. L'absence de corridors de transport de remplacement rend nos exportations beaucoup moins concurrentielles et parfois même impossibles.

Les sanctions sont loin d'être la seule source de nos problèmes et de nos difficultés, mais elles ont sans aucun doute un impact négatif considérable sur la situation générale de mon pays, sur les plans politique, économique, social et de la sécurité. Je dirais que le fardeau des sanctions dépasse le seuil raisonnable de tolérance économique et sociale en Bulgarie, compte tenu du manque d'assistance adéquate sur les plans financier, économique et commercial. Des mesures urgentes sont nécessaires pour surmonter tous ces effets négatifs. La Bulgarie se réjouirait d'une participation plus active des institutions internationales et des pays développés, par exemple, dans le financement de projets pour améliorer l'infrastructure des transports du pays en tant que partie des voies de remplacement routières et ferroviaires ainsi que des moyens de communication en Europe. Une autre mesure pourrait être la fourniture d'un accès amélioré aux marchés pour les biens et services bulgares. Nous espérons aussi que le Comité des sanctions créé au titre de la résolution 724 (1991) se livrera à un examen favorable et opportun des applications présentées par les compagnies bulgares, en particulier celles qui visent à fournir une aide humanitaire à la minorité bulgare dans l'est de la Serbie, dont la situation nous inquiète tout particulièrement.

Les Nations Unies peuvent faire preuve d'une grande compréhension à l'égard de nos difficultés et nous donner leur appui moral. J'aimerais rappeler l'adoption par consensus de la résolution 48/210 de l'Assemblée générale, qui a été présentée par la Bulgarie et parrainée par de nombreux pays. Nous attendons avec impatience des débats constructifs sur le rapport du Secrétaire général sur cette résolution. Cela devrait conduire à l'adoption par l'Assemblée générale de nouvelles recommandations pour des mesures pratiques en vue d'aider les pays du tiers monde à alléger leurs problèmes économiques particuliers.

La Bulgarie est d'avis que, dans le processus de restructuration des Nations Unies, il faut tenir dûment compte des nouvelles réalités politiques et économiques mondiales, ainsi que des problèmes particuliers aux pays en transition vers une économie de marché ainsi qu'aux petits États, tout en respectant en même temps les principes du droit international et l'égalité préconisée par la Charte des Nations Unies.

L'amélioration des relations entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général, ainsi que la restructuration des principaux organes des Nations Unies dans les domaines social et économique, contribueront à renforcer le rôle des Nations Unies dans la poursuite de l'équilibre nécessaire entre la diplomatie préventive, la promotion du développement durable et la protection des droits de l'homme.

La Bulgarie suit avec grand intérêt la discussion en cours sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'accroissement du nombre de ses membres, tout en préservant son efficacité. Notre pays est prêt à participer activement à la recherche de décisions de consensus.

Nous croyons que les travaux du Conseil de sécurité seraient encore plus efficaces si, dans le processus de décision sur des questions régionales, il était tenu compte des positions des États voisins et des États concernés, ainsi que de celles des organisations régionales respectives. Cela est particulièrement vrai dans les cas où le Conseil de sécurité examine l'imposition de sanctions économiques. Il serait utile de préparer et d'examiner à l'avance une évaluation complexe des effets négatifs de sanctions éventuelles sur l'économie des pays voisins.

Il faut aussi une plus grande transparence dans les activités des Comités sur les sanctions. Nous suggérons donc que leurs réunions soient ouvertes aux États intéressés. Les Présidents respectifs pourraient également donner un aperçu de chaque séance pour informer les États des décisions qui ont été prises.

Les États disposés à fournir des contingents pour les opérations de maintien de la paix devraient aussi participer aux débats du Conseil de sécurité sur ces opérations. De plus, la pratique récemment instaurée de tenir des réunions régulières entre les chefs des opérations en cours, les États membres du Conseil de sécurité et les représentants d'autres États intéressés devrait être institutionnalisée, en particulier lorsque le Conseil de sécurité examine le mandat, la compo-

sition et la nationalité des contingents impliqués dans une opération particulière de maintien de la paix.

La Bulgarie appuie les efforts de la communauté internationale en vue d'empêcher la prolifération des armes de destruction massive et de les éliminer. Lors de la prochaine conférence d'examen et de prolongation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), nous recommanderons une prolongation indéfinie et inconditionnelle du Traité. Nous sommes également heureux d'annoncer que, cette année, la Bulgarie a ratifié la Convention de 1993 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. La République de Bulgarie continuera d'appuyer les initiatives régionales et mondiales sur le désarmement classique et la maîtrise des armements.

Dans le monde d'aujourd'hui, la paix et la sécurité, la démocratie et le développement durable sont inséparables. Nous appuyons donc le renforcement du rôle des Nations Unies dans les domaines social et économique.

Une plus grande libéralisation du commerce mondial est un facteur important pour le développement. Le succès des négociations d'Uruguay sur le commerce multilatéral ouvre des perspectives favorables pour une large libéralisation et une croissance stable de l'économie mondiale. L'Organisation mondiale du commerce sera de la plus haute importance pour le fonctionnement efficace du système mondial de commerce au profit de tous les pays. Nous pensons que la Bulgarie sera capable de conclure les négociations en vue de son accession à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), y compris les résultats des négociations d'Uruguay, selon un échéancier qui nous permettra d'adhérer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

La Bulgarie est intéressée à prendre toutes les mesures possibles pour parvenir à la stabilité économique par le développement durable. La coopération régionale a un rôle considérable à jouer à cet égard. Nous espérons que la Conférence des Ministres de l'environnement des pays européens, qui doit se tenir à Sofia en 1995, contribuera à renforcer les tendances positives dans le règlement des problèmes écologiques régionaux.

La promotion et la protection des droits de l'homme et de la coopération dans le domaine humanitaire occupe une place particulièrement importante dans la politique intérieure et étrangère de la Bulgarie.

Nous sommes en faveur du renforcement et de la promotion des mécanismes de surveillance des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme ainsi que de la création du poste du Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, d'une sensibilisation accrue de l'opinion aux droits de l'homme dans toutes les parties du monde et aux activités des organisations non-gouvernementales. Le Sommet mondial pour le développement social, qui aura lieu à Copenhague, ainsi que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui se tiendra à Beijing, devraient donner un élan important au développement et à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

L'année prochaine nous célébrerons le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous y préparons avec sérieux et espoir. Je suis convaincu que les mesures prises par la communauté internationale pour construire un nouveau système mondial fondé sur le maintien effectif de la paix et de la stabilité mondiales, sur le respect des droits de l'homme, sur la promotion des principes de l'économie de marché et des valeurs démocratiques universelles domineront l'avenir de l'organisation mondiale. La Bulgarie est prête à contribuer à la réalisation de ces objectifs.

Le Président (interprétation de l'espagnol) : Je donne maintenant la parole à M. Poos, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, du commerce extérieur et de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg.

M. Poos (Luxembourg) : Qu'il me soit permis de dire combien je me réjouis de voir l'Assemblée générale siéger cette année sous la présidence de M. Amara Essy. Son élection constitue un juste témoignage de l'estime de la communauté internationale à l'égard de son pays, la Côte d'Ivoire.

Mon distingué collègue allemand, M. Klaus Kinkel, a indiqué à l'Assemblée, au nom de l'Union Européenne, quel est le rôle que celle-ci entend jouer dans les relations internationales et quelles sont ses positions sur les principales questions politiques. Ces positions, mon pays les partage entièrement. Aussi me limiterai-je à développer un certain nombre de réflexions concernant le fonctionnement de notre Organisation.

Nous avons vécu, en quelques années, la fin de la guerre froide et des bouleversements profonds sur la scène internationale. Ces changements ont eu des retombées importantes et durables pour un grand nombre d'êtres humains : pour les populations de nombreux États qui ont

subi des formes de gouvernement autoritaires et qui ont désormais conquis la liberté d'exercer leurs droits fondamentaux; pour les peuples libérés de la tutelle que leur imposait la concurrence entre les deux superpuissances, ce qui permettait à des régimes dictatoriaux et répressifs d'agir en toute impunité; et enfin pour la communauté internationale dans son ensemble, qui n'est plus soumise à la crainte d'une conflagration nucléaire au niveau de la planète.

La démocratie a fait une percée historique. Elle doit retrouver ses droits en Haïti. Au Moyen-Orient, le processus de paix progresse. En Afrique du Sud, l'apartheid a été aboli définitivement. Voilà une victoire éclatante aussi pour notre Organisation qui l'a combattu sans concession. Méditons avec soin la formidable leçon de courage politique, de tolérance et de réconciliation que nous ont donnée les Présidents Mandela et De Klerk.

Toutefois, ces avancées sont contrebalancées par l'émergence, partout dans le monde, de zones de tension qui, n'étant plus occultées par la structure bipolaire, se manifestent désormais avec une acuité accrue. Voici trois ans que la guerre fait rage dans l'ancienne Yougoslavie, avec son accumulation de morts, de souffrances et de destructions. Au Rwanda, nous avons été les témoins d'un déchaînement de barbarie qui, en quelques mois, a décimé la population civile par centaines de milliers avant de provoquer un problème de réfugiés aux proportions exceptionnelles. De même, ailleurs en Afrique, dans le Caucase, en Asie Centrale, d'autres régions sont confrontées à des conflits d'un type nouveau, qui résultent de la désintégration des États et de la résurgence de passions nationalistes, ethniques et religieuses.

Jamais auparavant, l'Organisation des Nations Unies ne s'est trouvée à ce point au centre de la politique mondiale. L'ONU se voit obligée aujourd'hui de relever des défis entièrement nouveaux, de faire face à un nombre sans cesse croissant de demandes et de missions de plus en plus complexes.

Je salue l'action de notre Secrétaire général qui se consacre avec courage et persévérance à la difficile mission d'adapter l'Organisation à un environnement international nouveau et à la renforcer en vue de lui permettre d'accomplir des tâches nouvelles. Je tiens à rendre hommage aux soldats de la paix de l'ONU qui sont intervenus, ces derniers temps, dans un nombre impressionnant de conflits. Ils ont contribué de façon souvent décisive à protéger les populations civiles, à empêcher l'extension des conflits et à faciliter le processus de

transition vers la démocratie. Un nombre non négligeable d'entre eux ont laissé leur vie dans des opérations souvent très périlleuses. L'augmentation des opérations de maintien de la paix a été exponentielle : en cinq ans, l'Organisation a lancé davantage d'opérations de maintien de la paix que pendant les 40 ans qui ont précédé.

D'autre part, l'Organisation est désormais engagée dans des activités qui débordent largement les concepts traditionnels dans le domaine du maintien de la paix auxquels nous étions habitués. Il s'avère en effet que la plupart des conflits récents se développent non plus entre les États, mais à l'intérieur des États. La Charte ne prévoit guère de telles situations. Il nous faudra donc réfléchir aux conditions dans lesquelles l'ONU devrait agir dans des cas pareils et nous demander si elle dispose des ressources et des instruments nécessaires pour accomplir ses nouvelles missions.

L'Agenda pour la paix fournit le cadre de l'évolution future de notre Organisation en matière de maintien de la paix. Un certain nombre des idées produites par le Secrétaire général ont d'ailleurs été traduites de façon constructive par le Conseil de Sécurité et par l'Assemblée générale.

Mais l'expérience récente nous a montré — parfois brutalement — que la façon dont l'ONU mène ses opérations militaires comprend toujours de sérieuses lacunes. Des opérations majeures ne pourront plus être décidées de façon improvisée : l'ONU devra renforcer, en matière de maintien de la paix, sa capacité d'organisation, sa capacité de gestion et sa capacité de planification. Elle devra s'appuyer sur un état-major permanent qui soit capable de mener en même temps plusieurs opérations multidimensionnelles à grande échelle, et qui dispose de moyens adéquats de traitement de l'information et de coordination. Une gestion efficace des crises implique la capacité de réagir rapidement; aussi conviendra-t-il d'accroître la capacité de l'ONU d'amener rapidement les effectifs et les équipements nécessaires sur le théâtre des opérations. Il est arrivé trop souvent dans un passé récent que le Secrétaire général se voie contraint de retarder des opérations sanctionnées par le Conseil de sécurité en raison du manque de personnel et de matériel.

Cela implique que nous, les États Membres, fournissons les effectifs de soldats de la paix nécessaires pour les missions futures et que nous soyons en mesure de les mettre rapidement à la disposition de l'ONU.

Ces effectifs ne devront pas se limiter à du personnel militaire, mais inclure également des civils dans des

domaines allant de la police à l'observation des élections. Le maintien de la paix exige en effet de multiples aptitudes, dont celle de s'interposer entre parties opposées, d'être sensible aux particularités culturelles et celle de pouvoir agir en tant que médiateur. Il conviendra donc de préparer et de former dûment les effectifs appelés à intervenir dans des situations complexes, difficiles et dangereuses. Une formation homogène et des exercices conjoints constituent la clef de l'intégration efficace des différents contingents nationaux dans une opération multinationale.

Enfin, les dispositions de sécurité en faveur des Casques bleus sont à renforcer sensiblement.

Poussée à la limite de ses capacités financières et organisationnelles, l'ONU devra davantage encore compter sur les organisations et structures régionales en vue de mener à bien ces opérations de paix. Prévue par la Charte, la coopération entre l'ONU et ces organisations s'est déjà développée, par exemple en ex-Yougoslavie, en Somalie et dans le Caucase. Il convient de la renforcer.

Seule l'ONU a la légitimité internationale pour décider de l'usage de la force ou de l'imposition de la paix. Mais dans le domaine du maintien de la paix et de la diplomatie préventive, l'action des organisations régionales aura l'avantage de soulager l'ONU d'une partie de ses tâches. Ayant souvent une meilleure compréhension des conflits qui existent dans leur zone, ces organisations pourraient agir avec une plus grande efficacité.

Pour ce qui est du continent européen, l'Organisation des Nations Unies aura intérêt à intensifier sa coopération avec la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), le Conseil de l'Europe et l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN), compte tenu de la compétence de chacune de ces organisations.

Le droit international autorise-t-il l'ONU à intervenir à l'intérieur d'un pays? La Charte ne pose-t-elle pas le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures d'un pays?

Je me félicite de ce que, depuis un certain temps, la communauté internationale a relativisé ce principe qui ne saurait plus servir de paravent à des violations massives et flagrantes des droits de l'homme. C'est ce qui s'est passé en 1991 en Iraq, lorsqu'elle est venue en aide aux Kurdes sévèrement réprimés par Saddam Hussein. Ou encore en 1992 en Somalie, lorsqu'il s'agissait d'assurer et de protéger l'acheminement de l'aide humanitaire à la population menacée par la famine. Chaque fois, la communauté inter-

nationale a assumé courageusement son devoir d'assistance, même s'il est vrai qu'en Somalie, une solution politique reste à trouver.

A-t-elle fait preuve d'une détermination égale au printemps dernier lorsqu'un véritable génocide a été perpétré au Rwanda, lorsque avant tout la communauté tutsie est devenue la victime d'une action délibérée d'extermination entreprise par des responsables de la communauté hutue?

L'ONU, après un moment d'hésitation, a appelé à reconstituer la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) pour offrir protection à la population menacée. Mais l'appel du Secrétaire général n'a pas été entendu. Je rends hommage à la France et aux Africains dont l'action finalement entreprise est parvenue du moins à freiner la machine infernale. Je souhaite en tout cas qu'un tribunal international soit créé sans délai pour juger les responsables de ce crime contre l'humanité.

À l'ère de l'interdépendance, les efforts en faveur du maintien collectif de la paix et de la sécurité ne sauraient se réduire aux opérations de maintien de la paix, mais doivent nécessairement tenir compte des facteurs économiques et sociaux. La famine, le sous-développement, le flux croissant des réfugiés, la surpopulation, la dégradation de l'environnement, l'abus des drogues et, enfin, la prolifération des armes de destruction massive constituent autant de menaces sérieuses pour notre équilibre global, et donc pour la paix dans le monde.

Dans le domaine économique également, notre sécurité dépend de celle des autres. Dans tous les secteurs qui prêtent à inquiétude, qu'il s'agisse des risques militaires, commerciaux, d'environnement ou de santé, aucune nation ne peut plus s'isoler des autres. Nous sommes tous touchés par ce qui se passe au-delà de nos frontières, de même que nos propres actions, à l'intérieur de nos frontières, ont inévitablement des répercussions sur l'ensemble de la communauté des nations.

Notre sécurité est de plus en plus indivisible : nous ne pouvons pas faire abstraction des liens qui existent entre le développement, la croissance économique, la protection de l'environnement et les mouvements de population. Si la situation se détériore dans un domaine, l'ensemble peut s'en trouver déstabilisé.

Disposant d'un mandat global au niveau politique, économique, social et culturel, l'Organisation des Nations Unies constitue le forum idéal pour la recherche d'un

développement durable, qui soit compatible avec la préservation de l'équilibre écologique et les besoins du développement social.

Nous nous réjouissons de la récente publication par le Secrétaire général de l'«Agenda pour le développement», qui fera pendant à l'«Agenda pour la paix».

Nous espérons que durant cette Assemblée, nous parviendrons à identifier les secteurs prioritaires dans lesquels il conviendra d'entreprendre les réformes en profondeur.

La promotion du progrès et du développement économique, social et écologique devra bénéficier d'une attention accrue si nous voulons surmonter les menaces à long terme qui planent sur la sécurité internationale. Il nous appartient de doter notre Organisation des outils nécessaires pour renforcer la coopération internationale, ainsi que les efforts déployés par les gouvernements nationaux, pour maîtriser les problèmes sans cesse plus complexes du développement.

Notre vision de l'avenir ne peut s'accommoder de la misère et des privations de beaucoup trop de régions du monde, où les populations sont privées de leur droit fondamental à la nourriture, à l'éducation, à l'eau, à la santé et à un abri. Soucieux d'apporter sa contribution à la nécessaire solidarité internationale, le Gouvernement luxembourgeois s'est engagé à doubler d'ici l'an 2000, le pourcentage de son produit national brut consacré à l'aide publique au développement, de sorte à atteindre en l'an 2000 l'objectif de 0,7%.

L'Agenda pour l'humanité, pour reprendre l'expression de notre Secrétaire général, constitue le véritable défi lancé à l'Organisation des Nations Unies en cette fin du XXe siècle. De Rio au Caire, en passant par Vienne, Copenhague et Pékin, des conférences internationales à grande échelle entendent fournir des réponses globales à ces questions globales. L'homme, son développement et son appartenance à sa communauté se trouve au centre de ces préoccupations — qu'il s'agisse du Sommet de la Terre, de la Conférence sur les droits de l'homme, de la Conférence sur la population et le développement, du Sommet social ou de la Conférence sur les femmes. L'amélioration du statut de la femme, son accès généralisé aux moyens d'éducation et de santé est une des clefs de la réussite de cette vaste entreprise.

Des millions de personnes dans de nombreuses parties du monde continuent d'être victimes de violations flagrantes de leurs droits de l'homme. La Conférence de Vienne a réaffirmé la validité universelle de ces droits de l'homme.

La création, par la dernière Assemblée générale, d'un Haut Commissaire pour les droits de l'homme, devrait faciliter un plus grand respect de ces principes. Toutefois, les engagements pris n'ont de valeur que s'ils se traduisent sur le plan concret. Aussi devons-nous veiller à ce que l'ONU, dans ce domaine, dispose des moyens et de l'appui nécessaires à la mise en oeuvre de son programme d'action. Il nous faudra prendre les mesures qui s'imposent pour accroître les ressources et renforcer le fonctionnement du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, ainsi que du Haut Commissaire pour les droits de l'homme.

Les organisations non gouvernementales, de par leur action, font désormais partie de la conscience internationale y compris en matière de respect des droits de l'homme. Aussi notre Organisation et tous ses pays Membres se doivent-ils de reconnaître et de faciliter le rôle important que jouent ces organisations.

Alors que se rapproche la célébration de son cinquantième anniversaire, l'Organisation des Nations Unies a entrepris une série de négociations en vue de réviser ses modes de fonctionnement.

Les travaux en vue d'une nécessaire réforme du Conseil de sécurité se sont poursuivis durant l'année écoulée. Il sera nécessaire de persévérer dans la recherche d'une solution qui concilie la nécessité d'une composition mieux équilibrée et le souci d'un fonctionnement efficace.

S'y ajoute l'impératif d'améliorer les méthodes de travail du Conseil et d'assurer une meilleure transparence de ses travaux et une meilleure communication avec les membres de l'Assemblée générale. En effet, ceux-ci, bien qu'ils ne prennent pas part aux délibérations du Conseil, sont liés par ses décisions, et il leur est régulièrement demandé d'appliquer des sanctions, de fournir des fonds ou du personnel pour assurer la mise en oeuvre des opérations de maintien de la paix.

Le Secrétariat est une institution clef du système des Nations Unies. Il doit disposer des moyens nécessaires pour mener à bien l'oeuvre novatrice qu'il a entreprise avec énergie et courage.

En parallèle, il convient cependant de lutter contre la prolifération des institutions, qui épuisent les ressources limitées dont dispose notre organisation et compromettent la cohérence de ses efforts.

En cette période de ressources limitées, il est également impératif que les États Membres abordent de façon

sérieuse les questions d'une gestion efficace : une stricte discipline budgétaire s'impose, et les ressources ne doivent plus être gaspillées dans des opérations aux objectifs mal définis. À ce propos, nous nous félicitons des diverses mesures prises par le Secrétaire général en vue d'une meilleure utilisation des moyens confiés à l'Organisation, ainsi que de la création d'un système d'inspection financière plus rigoureux.

Notre Organisation ne vaudra, en définitive, que par la manière dont chaque État s'acquittera, au regard de la Charte, de ses responsabilités propres. Ces responsabilités sont aussi financières : l'obligation de solidarité qui lie tous les États de notre Organisation devrait les inciter à s'acquitter dans leur totalité et en temps utile de leurs obligations budgétaires vis-à-vis de l'ONU.

Notre organisation, qui est la seule instance qui groupe la quasi-totalité des États du monde, a besoin de l'engagement de ses membres. Elle a besoin de décisions mûrement réfléchies. Elle a besoin de mesures de suivi. C'est à ce prix qu'elle pourra contribuer utilement à canaliser l'effort international en vue de la réalisation de notre objectif commun, qui est de faire de notre planète un endroit où règnent la paix, la sécurité et une plus grande prospérité pour tous les peuples.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire aux relations extérieures des États fédérés de Micronésie, S. E. M. Resio Moses.

M. Moses (États fédérés de Micronésie) (*interprétation de l'anglais*) : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole devant l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Je tiens tout d'abord à féliciter M. Amara Essy de son élection à la présidence et à dire que son expérience fait de lui un choix excellent pour répondre efficacement aux futurs défis. Je saisis également cette occasion, au nom de mon gouvernement, pour féliciter l'ancien Président, S. E. M. Samuel Insanally, et lui exprimer notre reconnaissance pour ses contributions. Nous exprimons également notre gratitude au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour sa direction si résolue et efficace, si déterminante pour la réussite des travaux de l'Organisation.

Nous avons appris avec beaucoup de tristesse la terrible éruption volcanique dont la Papouasie-Nouvelle-Guinée a été le théâtre. Nous formons le voeu que l'Organisation et ses Membres prendront toutes les mesures qui s'imposent pour alléger les souffrances et les destructions causées par cette catastrophe. Nous adressons également nos condoléances au peuple et au Gouvernement de la Républi-

que d'Estonie pour le récent accident et les pertes en vies humaines qu'ils viennent de connaître.

Nous nous associons aux autres membres de l'Assemblée pour souhaiter chaleureusement la bienvenue ici à la nouvelle Afrique du Sud. Sa lutte a été longue, pénible et douloureuse. Le peuple et le Gouvernement micronésien partagent la joie du Gouvernement et du peuple sud-africain qui ont atteint leur objectif.

Mon gouvernement se félicite des progrès historiques vers l'instauration de la paix au Moyen-Orient et exprime son appui aux négociations bilatérales qui sont en cours entre les parties de cette région. Devant l'évolution positive du processus de paix, l'Assemblée générale doit prendre en considération cette nouvelle réalité au cours de la présente session et s'employer à susciter un climat propice au dialogue entre les parties.

Nous nous réunissons à une période de notre histoire où de nouvelles manifestations de coopération s'accompagnent de plus grandes marques de solidarité. Comment ne pas s'en féliciter au moment où il nous faut relever des défis urgents pour l'avenir de notre planète. De notre point de vue de petit État insulaire en développement, nous nous présentons devant cette Assemblée avec des préoccupations immédiates touchant des questions telles que les changements climatiques, le développement durable, les déchets nucléaires et les catastrophes naturelles.

À toutes ces préoccupations est liée la question des droits de l'homme. Depuis Vienne, où la communauté mondiale s'est réunie à quelques centaines de kilomètres à peine du «nettoyage ethnique» qui a lieu en Bosnie-Herzégovine pour parler des progrès réalisés en matière de droits de l'homme, de nouveaux pas ont été accomplis dans la bonne direction, à savoir la création du poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme et l'élection de l'Ambassadeur José Ayala Lasso à ce poste important. Toutefois, le paysage n'est guère différent de ce qu'il était ces dernières années. Aujourd'hui, la poursuite des atrocités et des violations des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine est souvent éclipsée par de nouvelles violations des droits de l'homme dans des régions comme le Rwanda, Haïti et d'autres parties du monde. L'Assemblée doit continuer de consacrer son attention et ses ressources aux droits de l'homme.

Il y a quelques semaines à Brisbane, en Australie, les chefs de gouvernement de nos 15 États du Pacifique, dont les États fédérés de Micronésie, ont participé à la réunion annuelle du Forum du Pacifique Sud. Comme c'est la

pratique chaque année, les dirigeants ont débattu des questions qui nous concernent tous dans notre région et ont exprimé des points de vue consensuels dans un communiqué qui figure déjà dans les documents officiels de cette Assemblée. Les États fédérés de Micronésie souscrivent entièrement aux points de vue contenus dans ce communiqué et s'en inspireront dans toutes les initiatives qu'ils prendront ici dans les prochains mois.

Le Forum du Pacifique Sud a également décidé, lors de sa récente réunion à Brisbane, de demander le statut d'observateur à l'ONU au cours de la quarante-neuvième session. En se dotant du statut d'observateur auprès de l'ONU, le Forum du Pacifique Sud se penchera sur l'importance toujours croissante accordée au rôle des organisations régionales et aux contributions qu'elles peuvent apporter à la réalisation des objectifs de l'ONU. Nous pensons que le Forum, en tant qu'observateur, peut accroître l'efficacité de l'activité de notre région dans des domaines aussi cruciaux que les changements climatiques, la préservation de la biodiversité et l'application concrète des résultats de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement.

Les essais d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans notre région sont depuis longtemps une préoccupation importante pour notre gouvernement, préoccupation partagée par les membres du Forum. Nous sommes soulagés de voir que le moratoire sur les essais nucléaires a été maintenu par la France et les États-Unis, mais nous restons profondément préoccupés par les conséquences éventuelles de l'insistance de la Chine à vouloir poursuivre son programme d'essais. Nous ne vivons tranquillement que lorsqu'un moratoire sur tous les essais sera permanent, et à cet effet, nous espérons que des progrès rapides seront réalisés pour assurer la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

En dépit des préoccupations que nous avons franchement exprimées lors de nombreuses réunions internationales au cours de ces récentes années, l'immensité et le vide apparent de la région du Pacifique en font un lieu attrayant pour des activités dangereuses pour l'environnement. Trop souvent, lorsque nous avons tenté en tant que pays insulaires d'arrêter la circulation dans nos eaux de matières toxiques, radioactives et dangereuses, nos voix n'ont pas été entendues. Comme si les dangers de ce type de transports n'étaient pas assez graves, nous sommes confrontés, aujourd'hui, à une perspective encore plus répugnante : celle de voir notre région devenir le dépotier permanent des déchets nucléaires du monde. Je tiens à souligner ici que les États fédérés de Micronésie s'opposent

et continueront de s'opposer radicalement à l'utilisation de notre région par des pays qui ne veulent pas stocker leurs déchets à l'intérieur de leurs propres frontières. Dans le cadre de leurs efforts pour trouver des moyens plus efficaces de prévenir ces scandales, les États fédérés de Micronésie ont l'honneur de présider les négociations qui ont lieu en ce moment au sein du groupe du Forum, au sujet de l'élaboration d'un traité régional interdisant de faire franchir les frontières à tous les déchets dangereux.

Par ces mesures et d'autres initiatives appropriées, nous sommes résolus à faire en sorte que la région du Pacifique soit traitée par le reste de la communauté mondiale avec le même degré de préoccupation pour la santé et le bien-être à long terme de ses peuples et de son environnement que ceux des autres continents.

Nous nous félicitons du nouveau rapport du Secrétaire général sur un Agenda pour le développement. Mon gouvernement souscrit totalement à l'appel à une réévaluation du rôle des Nations Unies dans le domaine du développement. Alors que l'Organisation des Nations Unies va célébrer prochainement son cinquantième anniversaire, son ordre du jour mondial doit être redéfini pour être plus complet et plus précis. Il faut remédier au manque actuel de coordination entre les institutions de Bretton Woods et les Nations Unies afin de synchroniser la mise en place d'une politique mondiale en matière de développement.

La fin de la guerre froide a donné à l'Organisation des Nations Unies une occasion attendue depuis longtemps de porter toute son attention sur le développement. Cependant, le coût associé à la multiplication des opérations de maintien de la paix dans le monde détourne encore des ressources rares à une époque où, pour de nombreux États, le rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de développement devient toujours plus important. Il s'agit là d'une tendance qui doit être examinée de très près par les Nations Unies afin de trouver un juste équilibre entre toutes les responsabilités qui sont les leurs en vertu de la Charte.

La Conférence internationale sur la population et le développement qui vient de se terminer au Caire est un témoignage des problèmes mondiaux associés à notre croissance démographique rapide. Les Nations Unies et la communauté internationale se trouvent devant la nécessité urgente de redistribuer les ressources pour faire face à la croissance démographique et s'attacher à une utilisation durable des ressources. Selon les estimations, la population mondiale augmente plus vite que jamais auparavant, 95 millions de personnes venant s'ajouter à la population de la planète chaque année. Ce taux de croissance démographique

sans précédent aura un effet considérable sur notre environnement physique. Le plan d'action pour la population et le développement durable a des implications très claires pour les changements climatiques. Je voudrais ici faire ressortir le fait que, même si le taux de croissance démographique dans le monde industrialisé est plus lent, ces pays continuent à faire peser sur l'environnement un fardeau disproportionné, du fait que les habitants des pays industrialisés rejettent chaque année dans l'atmosphère quatre fois plus de gaz carbonique que ceux des pays en développement. La Micronésie appuie fermement le Programme d'action sur la régulation de la population et sur le développement adopté au Caire et est impatiente de pouvoir réaliser les objectifs qui y sont contenus.

En tant qu'État insulaire, mon gouvernement se félicite de la percée significative et de l'acceptation universelle de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de son entrée en vigueur imminente, le 16 novembre 1994. Ceci est l'aboutissement de négociations longues et ardues qui ont eu lieu entre les pays pendant plus d'une décennie, pour façonner ce qui, pour moi, est un régime presque parfait de gestion et de préservation de la haute mer et des fonds marins qui sont le patrimoine commun de l'humanité. Les États fédérés de Micronésie sont parties à la Convention et je suis heureux d'informer l'Assemblée que mon pays est de ceux qui, nombreux, ont signé l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention concernant l'exploitation minière des fonds marins, dès que ce texte a été ouvert à la signature. Nous attendons avec impatience de coopérer étroitement avec la communauté internationale pour une gestion et une préservation judicieuses de la haute mer, ainsi que de nos eaux territoriales individuelles.

En tant qu'État insulaire en développement, dont l'économie est tributaire de ces ressources, la Micronésie est particulièrement intéressée à la promotion de techniques de pêche responsables, non seulement à l'intérieur de sa zone économique exclusive et de celles de ses voisins de la région, mais aussi dans les zones de haute mer adjacentes à ces zones. Les États fédérés de Micronésie ont participé activement à toutes les sessions de fond de la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives et les stocks de poissons grands migrateurs. Dans les États fédérés de Micronésie, nous avons la chance que nos îles soient situées dans les latitudes de l'océan Pacifique où 50 % des ressources en thon de la meilleure qualité sont pêchées. Tout en nous félicitant de disposer de ces ressources, nous sommes d'autant plus attentifs au fait que le maintien de la viabilité de notre économie dépend de l'utilisation rationnelle des

ressources marines présentes dans nos eaux et au-delà. Ce principe de l'utilisation rationnelle des ressources est le fondement du concept du développement durable.

Les États côtiers comme le mien ne sont pas les seuls à devoir utiliser de façon rationnelle les ressources et adopter des pratiques de pêche responsables. Les nations éloignées de ces zones et qui pratiquent la pêche doivent également reconnaître et protéger le fragile équilibre de la nature qui existe dans les océans du monde pour assurer la durabilité des ressources.

Au cours de la dernière session de la Conférence sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives et les stocks de poissons grands migrateurs, la délégation de mon gouvernement s'est associée aux 15 autres États membres de l'Agence des pêcheries du Forum pour appuyer un document juridique contraignant, qui a été le résultat de la Conférence. Mais nous ne serions pas prêts à entériner tout résultat qui compromettrait les droits souverains des États côtiers sur les ressources marines biologiques se trouvant à l'intérieur de leurs propres zones économiques étendues. Nous n'appuyons aucune dérogation aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer reconnaissant la souveraineté des droits des États côtiers.

J'aimerais maintenant dire quelques mots sur la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement qui vient de se terminer à la Barbade et qui, de bien des manières, a été un grand succès. Pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, nous avons pu soumettre à l'attention du monde un ordre du jour concernant le développement durable des petits États insulaires en développement. Le Programme d'action issu de cette Conférence mondiale est le premier effort après le Sommet de Rio visant à élargir les principes du programme Action 21, dans un contexte spécifique indiquant des mesures tangibles permettant sa mise en oeuvre.

Bien qu'il s'agisse d'un jalon sur la bonne voie, cela restera une sorte de document de planification sans l'engagement réel des pays en développement à travers le monde. Nous saluons le récent rapport du Secrétaire général sur les mesures prises par l'Organisation et divers organes du système des Nations Unies en vue de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Nous ne pouvons que ressentir une certaine impatience à voir les mesures prises être suivies du financement nécessaire; cependant,

mon gouvernement se félicite des mesures prises afin que les résultats de la Conférence de la Barbade soient intégrés dans le programme de travail de la Commission sur le développement durable. Un partenariat fort dans ce domaine devrait être perçu, non pas comme un conflit entre pays développés et pays en développement, mais plutôt comme un objectif commun et un investissement au bénéfice de toutes les nations. Un exemple remarquable et méritoire de cet effort commun est l'initiative envisagée par les États-Unis de travailler avec l'ensemble des pays en vue de la revitalisation des précieux récifs de corail qui se détériorent à travers le monde.

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est une source de financement qui pourrait procurer aux petits États insulaires en développement une assistance financière en vue de l'application du Programme d'action et d'autres entreprises connexes en matière d'environnement. Sachant que les problèmes mondiaux en matière d'environnement tels que les changements climatiques, la diversité biologique et les eaux internationales intéressent au premier chef et inquiètent les petits États insulaires en développement, le Programme d'action adopté lors de la Conférence de la Barbade a spécifiquement demandé que le FEM restructuré soit perçu comme un important canal d'assistance dans ces zones, grâce à l'octroi de ressources nouvelles et supplémentaires. Lors de la réunion des Chefs d'État au Forum du Pacifique Sud qui s'est achevée récemment à Brisbane, en Australie, la restructuration et la reconstitution du FEM ont été saluées ainsi que son intention d'aider à l'application des décisions prises à la Barbade.

Dès lors, nous encourageons tous les États Membres, durant cette quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, à donner sa pleine signification au concept de développement durable en soutenant l'ensemble des conclusions de la Barbade, y compris celles touchant au domaine législatif. Cela fournira aux institutions spécialisées des Nations Unies un mandat pour entamer l'application du Programme d'action.

Dans la Convention-cadre concernant les changements climatiques, nous avons appelé à une approche plus constructive de la communauté internationale, en vue d'autres engagements pour la réduction de gaz à effet de serre, comme cela a été demandé dans le protocole proposé à la Convention et distribué aux parties durant cette semaine par l'Alliance des petits États insulaires. De récents rapports scientifiques ont confirmé avec certitude qu'un réchauffement général est en cours. Ce qui est particulièrement important, c'est que les pays industrialisés effectuent plus de réductions d'émissions que prévu initialement si l'on

veut éviter des conséquences trop désastreuses pour le monde, conséquences qui, il y a quelques années, provoquaient les railleries des cyniques. Nous avons salué avec espoir en mars dernier l'avènement de la Convention sur les changements climatiques et nous demandons à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies d'être présents en tant que parties lorsque la Conférence des parties à la Convention se réunira à Berlin.

En manifestant leur préoccupation pour la protection et l'utilisation durable de l'environnement, les États fédérés de Micronésie ont adhéré en juin à la Convention sur la diversité biologique et attendent avec impatience la première Conférence des parties qui aura lieu en novembre aux Bahamas. À cet égard, mon gouvernement souhaite ajouter son appui à la demande faite lors de la dernière session du Groupe intergouvernemental à Nairobi à l'effet que le travail relatif à un Protocole sur la biosécurité commence immédiatement. La question de la propriété et de l'accès aux ressources génétiques *ex-situ* — actuellement non couverte par la Convention — doit également devenir prioritaire.

L'idée selon laquelle il faut accorder à l'environnement et au développement une égale priorité est largement acceptée aujourd'hui mais il est encore difficile, à plusieurs égards, de la mettre en oeuvre. Cela continuera d'être le cas pendant de nombreuses années, même si nous entendons y réfléchir avec le plus grand sérieux. Malheureusement, en raison des pratiques passées et actuelles, la qualité et les stocks des ressources naturelles de notre planète continuent de se détériorer rapidement. Pour relever ce défi, les efforts intégrés de toute la communauté internationale devraient appeler à la mobilisation de tous atouts disponibles dans tous les pays, qu'ils soient grands ou petits, développés ou en développement. Par exemple, le genre d'existence qu'ont maintenu les insulaires durant des siècles reposait sur des pratiques et des techniques assez conformes à celles qui pourraient assurer un développement durable dans une grande partie du monde d'aujourd'hui. Les canoës qui naviguent le long de nos lagunes bleu cristal nous rappellent les traditions d'une population ayant le souci d'une utilisation propre de l'environnement et de pratiques hautement efficaces en matière de gestion des ressources. Nous devons envisager le développement durable d'une manière qui mette en pratique et développe l'ancien concept d'existence durable et prenne en compte la sagesse inspirée des cultures autochtones dans le monde.

En d'autres termes, mon pays estime que non seulement il est important d'avoir une vision commune pour lutter contre les changements climatiques et promouvoir un

développement durable, mais qu'il nous incombe à présent de revoir sérieusement notre rôle et la façon dont nous pouvons tous contribuer de façon décisive à la restauration de notre environnement. En tant que pays hautement vulnérable, les États fédérés de Micronésie estiment qu'il ne suffit pas de traiter les questions globales liées à l'environnement dans le seul cadre de ce que nous estimons pouvoir faire avec les moyens du bord, sans nous préoccuper hautement de leur urgence et de leur ampleur. Davantage de ressources et un plus grand engagement, en particulier de la part du monde développé, s'imposent face à cette catastrophe causée par l'homme.

Nos vues sur cette question sont claires et simples : nous restons convaincus que tous nos efforts constituent un investissement à long terme en vue de la survie et de la viabilité de notre écosystème, patrimoine commun de l'humanité. Faisant le bilan des activités connexes visant cet objectif commun, je ne saurais cacher combien je suis frappé par l'effort considérable qui a marqué ces processus. Ces activités comprennent les négociations relatives à la Convention sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la désertification et la Convention sur le droit de la mer, ainsi que la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrateurs, la Conférence de la Barbade, la Conférence du Caire sur la population et le développement, la Commission sur le développement durable et le Fonds pour l'environnement mondial. Je ne peux que croire que des progrès émergeront de cette énergie et de cet engagement impressionnants et que notre avenir sera assuré grâce à cette vision commune. Nous ne sommes pas seulement les habitants de cette planète mais aussi les conservateurs de ses ressources pour les futures générations. J'espère qu'en fin de compte, l'avidité de l'humanité ne vaincra pas notre responsabilité de devoir laisser aux futures générations un environnement aussi habitable que celui d'aujourd'hui. Une utilisation raisonnable de nos ressources naturelles pourrait être le meilleur cadeau que notre civilisation actuelle pourrait laisser à l'humanité de demain.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Kirghizistan, S. E. Mme Rosa E. Otunbayeva.

Mme Otunbayeva (Kirghizistan) (*interprétation du russe*) : J'aimerais féliciter le Président de son élection à ses hautes fonctions lourdes de responsabilités. Ma délégation travaillera avec lui de manière constructive tout au long de

la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, dont nous célébrerons le cinquantième anniversaire l'an prochain, le monde s'emploie à rétablir la paix. La route a été longue et ponctuée d'épisodes dramatiques. Au cours des 50 dernières années, le monde a été plusieurs fois au bord de la guerre nucléaire. Maintenant que la guerre froide a pris fin, avec la dissolution du monde bipolaire, nous sommes confrontés à de nouveaux défis sous la forme de toute une série de guerres et de conflits ayant leur origine dans l'intolérance ethnique et religieuse, qui ont éclaté dans de nombreuses régions du monde.

Dans son rapport «Agenda pour la paix», le Secrétaire général parle de concentration des efforts de diplomatie préventive, des mesures de confiance internationales, et de la détection rapide des situations de conflit. Ces mesures sont d'autant plus importantes dans nos pays qu'après la chute du totalitarisme, nous avons hérité de nombreux différends ancestraux dissimulés et réprimés jusque-là par un régime de terreur.

Les Nations Unies pourraient à notre sens jouer un rôle de premier plan en étudiant les situations de conflit typiques. Elles pourraient systématiser les approches, principes et moyens relatifs au règlement des différends qui surgissent traditionnellement à propos des frontières, de la répartition de l'eau et des autres ressources naturelles, de l'autodétermination des peuples et de l'intégrité territoriale, de la protection des minorités sur la base des différences ethniques, religieuses, linguistiques et autres. Cela permettrait aux Nations Unies de mettre en place un régime juridique de prise des décisions, qui aiderait à éliminer les risques de conflit et à régler les problèmes existants. Ce n'est qu'en appliquant les normes les plus strictes et en respectant le droit international que l'on pourra tisser une paix solide partout sur la planète, et jusque dans les coins les plus reculés.

La violence et l'intolérance entre les peuples ont conduit à des effusions de sang et à une guerre sans fin dans l'ex-Yougoslavie. La tragédie de la Bosnie est un défi lancé à toute l'humanité. Il y a 50 ans, les pays du monde se sont unis pour mettre un terme au nazisme et au génocide. Pourquoi sommes-nous aujourd'hui si lents à réagir face à la violence inspirée de toute évidence par la discrimination ethnique et religieuse et qui a des répercussions sur l'ensemble de la planète? Nous sommes pour le règlement politique des conflits. Nous lançons un appel aux deux parties pour qu'elles mettent fin au massacre. Les recom-

mandations du Groupe de contact nous paraissent receler la solution à la crise, et nous espérons que la paix pourra être restaurée au coeur de l'Europe.

Nous nous félicitons des efforts faits par le Secrétaire général, sa Mission et le Groupe d'observateurs de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) pour régler pacifiquement les problèmes au Tadjikistan. Nous nous félicitons du cessez-le-feu signé récemment à Téhéran, lequel a permis de suspendre temporairement les hostilités et de libérer les prisonniers politiques et les prisonniers de guerre. Nous plaçons de grands espoirs dans la fin graduelle de la crise, l'unification du peuple tadjik, qui a eu son lot de souffrances, le retour de tous les réfugiés dans leurs foyers, et le rétablissement de la paix entre nos voisins. Nous formulons cet espoir maintenant, avant que l'hiver arrive, et nous demandons instamment à tous les pays de bien vouloir apporter une aide humanitaire au Tadjikistan, qui en a tant besoin.

C'est avec une vive préoccupation que nous suivons la situation en Afghanistan. Nous nous félicitons des efforts entrepris pour rétablir la paix dans ce pays et pour encourager la réconciliation nationale, qui ramènerait la paix tant attendue à un peuple afghan qui a déjà tellement souffert, et améliorerait énormément la situation dans notre région du monde. Cette région est ruinée par la guerre. Elle aspire à faire du commerce et à recommencer à labourer la terre.

En dépit des énormes difficultés inhérentes à notre quête de la paix et de la concorde dans ce pays, nous conjurons la communauté internationale de ne pas se laisser aller à la fatigue morale ou à la lassitude des donateurs. Nul ne saurait éluder ses responsabilités en ces temps difficiles, car nombreux ceux qui sont impliqués dans le conflit meurtrier dans ce pays. L'Afghanistan est bourré d'armes et il s'y livre une course folle et ininterrompue aux armements. Les espoirs de paix ne pourront se concrétiser que si la communauté internationale le souhaite vraiment et si elle a la volonté politique nécessaire pour débrouiller l'écheveau du conflit afghan.

C'est la raison pour laquelle mon pays n'a cessé de réclamer l'achèvement et la mise en oeuvre effective du Registre des armes conventionnelles. Nous appuyons l'initiative des États-Unis, annoncée par le Président Clinton, de ratifier et d'appuyer la résolution 48/75 K de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1993, concernant le moratoire sur les exportations de mines terrestres.

La République du Kirghizistan a toujours été pour une réduction globale et véritable des armes conventionnelles.

Nous nous employons activement à convertir notre industrie de défense en industrie civile. En notre qualité d'État non nucléaire, nous avons signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont nous proposons qu'il devienne un instrument d'une durée illimitée. Nous nous félicitons des efforts faits par tous les pays — et avant tout par les États-Unis d'Amérique et la France — pour arriver à un consensus sur la question d'une interdiction complète des essais nucléaires.

Nous appuyons les initiatives du Président Nazarbayev, du Kazakhstan, visant des mesures de confiance en Asie, et nous aimerions voir notre région d'Asie centrale, située entre deux puissances nucléaires, devenir une zone exempte d'armes nucléaires. Ce serait notre traité d'Asie centrale.

Notre monde, si plein d'angoisse et de lassitude soit-il, ne croit pas que la paix soit illusoire. Je me souviens avec émotion de cette journée, chaude pour la saison, du 13 septembre 1993 à la Maison Blanche, à Washington, où après tant d'années de conflit, le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine ont signé la déclaration de principes sur l'autonomie palestinienne à Gaza et Jéricho.

C'est avec beaucoup de joie et de satisfaction que nous voyons aujourd'hui avec nous dans cette salle les représentants du Gouvernement sud-africain élu démocratiquement. Soyons patients. Des percées et des résultats tangibles sont possibles sur la difficile voie de la paix et de la concorde à condition que nous ne cédions pas au fatalisme.

Les efforts de maintien de la paix des Nations Unies visant à régler nombre des conflits de notre temps donnent d'importants résultats concrets. Nous savons que 75 pays participent à des missions des Nations Unies, organisant et surveillant des élections, acheminant l'aide humanitaire au moment des catastrophes naturelles, reconstruisant ce qui a été détruit, et garantissant une présence des Nations Unies par le biais de forces de police et de forces militaires. La question de la création d'une force de réserve de maintien de la paix a été soulevée. Nous avons entendu des dizaines de pays proclamer du haut de cette tribune leur engagement à l'égard des opérations de maintien de la paix. Nous avons besoin des Casques bleus de la paix et non des casques noirs des mercenaires de la mort qui, depuis quelque temps, sont de plus en plus souvent actifs dans les zones de conflit à travers le monde.

Bien conscient que les opérations de maintien de la paix sont un important facteur dans le nouvel ordre mondial

futur, mon pays, qui possède médecins, personnel infirmier, ingénieurs et secouristes hautement qualifiés, voudrait participer aux opérations de maintien de la paix. Nous appuyons les propositions que de nombreux pays ont faites, au cours des discussions de l'Assemblée générale sur les questions de maintien de la paix, quant à la nécessité et à la possibilité de former du personnel civil et militaire sur une base tant multilatérale que bilatérale. De telles possibilités s'offrent aussi à nous dans le cadre du programme de Partenariat pour la paix de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

En tant que pays qui traverse une période critique et qui a besoin d'une aide d'urgence pour faire face aux catastrophes naturelles et aux difficultés sociales, nous appuyons avec enthousiasme la proposition du Président Menem, de l'Argentine, tendant à créer un service civil chargé, sous les auspices des Nations Unies, d'apporter l'aide humanitaire d'urgence.

Le développement est le principal problème auquel sont confrontées les jeunes démocraties. Trente années d'expérience de la collaboration Nord-Sud nous ont appris de très utiles leçons à nous autres de la nouvelle génération de pays indépendants des années 90. Nos progrès et nos réalisations concrètes ont tôt fait d'être réduits à néant par une chute prolongée des niveaux de production et la ruine de l'infrastructure sociale. Le peuple kirghize est reconnaissant au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et aux autres institutions du système des Nations Unies qui nous aident dans cette période difficile.

Devant une augmentation radicale du trafic des stupéfiants, lié au crime organisé transnational, d'abord dans notre région, puis à travers la Russie vers l'Europe et d'autres continents, nous devons prendre des mesures énergiques et collectives pour fermer les voies à la distribution des drogues et détruire leur production. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues revêt une importance cruciale dans notre région. Dans l'ensemble, nous souhaiterions une action accrue et mieux coordonnée des institutions spécialisées des Nations Unies avec les nouveaux États, tant à leur siège social qu'à leurs bureaux régionaux.

Il convient de noter que non seulement les pays industriels traditionnels mais également les pays en développement, qui doivent assumer le fardeau de leurs nombreux

problèmes économiques et sociaux, ont contribué à la création des nouveaux États indépendants et leur ont permis de se joindre à l'ordre mondial. Et cela revêt une extrême importance. Nous sommes fermement convaincus que l'ensemble de cette aide efficace qui a été apportée en temps opportun à des pays à économie en transition, comme le nôtre, qui doivent décider de leur orientation en cette période difficile, nous permettra de nous redresser plus rapidement, de jeter les bases d'une économie de marché et de développer les bases démocratiques de notre société. Nous pourrions alors, à notre tour, apporter rapidement notre aide à ceux qui sont dans le besoin. Nous sommes pour une politique de solidarité, d'appui mutuel et de coopération.

Compte tenu de l'étroite collaboration entre les pays à économie de transition et les institutions financières et économiques internationales, une coordination précise et une interaction plus profonde des travaux de l'ONU et des institutions de Bretton Woods sont de plus en plus nécessaires.

La République du Kirghizistan salue et partage les objectifs et les paramètres fondamentaux du développement tels que présentés dans le rapport préliminaire du Secrétaire général, intitulé «Agenda pour le développement». Il s'agit de la paix, de la croissance économique, de l'environnement, de la justice et de la démocratie.

La récente Conférence mondiale sur la population et le développement, qui s'est tenue au Caire, et les futures conférences pour le développement social et l'amélioration de la condition féminine témoignent de la profonde préoccupation que suscitent dans le monde, à l'aube du XXIe siècle, les besoins fondamentaux de l'humanité. Si les droits de l'homme sont étendus, universels et inaliénables, il en va de même pour les droits de toutes les femmes et de tous les enfants de la Terre. L'amélioration de la condition féminine est fondamentale dans la solution de problèmes sociaux essentiels, tels que ceux concernant la population, l'éducation et la santé. Autrement dit, il s'agit, à la veille du XXIe siècle, de la question la plus importante qui devrait figurer à l'agenda pour l'humanité.

Dans mon pays, nous prêterons notre plein appui et notre concours au Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, qui vient d'être nommé. Au Kirghizistan, pays où vivent plus de 80 ethnies, nous cherchons à créer des conditions égales et justes pour tous nos citoyens. Il n'y a pas de restrictions dans les domaines de la culture, des arts, de l'éducation ni dans l'utilisation des langues de tous les groupes ethniques. Le nombre de mosquées s'accroît tout comme le nombre d'églises orthodoxes et protes-

tantes. Attachés aux idées d'amitié et de concorde, nous oeuvrons systématiquement aux programmes et mesures visant à freiner la migration de notre pays et à préserver la composition multiethnique de notre société. Sur la base de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, adoptée à la quarante-septième session de l'Assemblée générale, mon pays, avec la Fédération de Russie, s'est porté coauteur de la convention sur les droits des minorités ethniques, qui est actuellement prête pour ratification par tous les autres membres de la Communauté.

La démocratie de mon pays est très fragile. Le pluralisme politique, la liberté de presse et de parole, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la République ne sont pas tombés du ciel mais ce sont des valeurs réelles pour lesquelles notre société mène une lutte, lutte entre l'ouverture et l'isolement, entre les forces aveugles et le respect du droit, les méthodes totalitaires et l'attachement à la liberté. Pourtant, le peuple du Kirghizistan, dirigé par le Président Askar Akaev, à la suite du choix qu'il a fait il y a trois ans, défend fermement et tenacement la démocratie et une économie de marché.

Dans la vaste superficie eurasiennne se dessine un mouvement politique, social et économique tectonique. Compte tenu du succès des transformations actuelles en Russie, nous sommes encore plus convaincus que le choix de la démocratie est irrévocable. Le Kirghizistan, comme les autres pays membres de la Communauté des États indépendants, est profondément attaché à la démocratie, aux principes de la liberté et de l'indépendance, ainsi qu'à la philosophie et à l'esprit de création de la paix. Mon peuple ancien, qui est toujours cependant une jeune nation, comme le «Manas», une épopée kirghizistane d'un million de vers, dont nous allons marquer le millénaire en 1995, connaît un renouveau. Nous savons qu'il nous faudra parcourir un chemin long et parsemé d'embûches. Mais le plus important sur ce chemin c'est la paix, qui est la même pour tous sur la Terre et qui est indivisible.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit dans le débat général de cet après-midi.

Plusieurs représentants souhaitent intervenir dans l'exercice du droit de réponse.

Je voudrais rappeler aux Membres que, conformément à la décision 34/401, les déclarations qui sont faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la

seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Matešić (Croatie) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis désolé de prendre la parole à cette heure tardive, mais je serai bref.

Ma délégation souhaite répondre à la déclaration qu'a faite le Ministre des affaires étrangères de la Grèce au cours du débat général mercredi 28 septembre. En particulier, nous souhaitons répondre aux observations suivantes :

«La concentration des efforts visant à mettre fin à la guerre en Bosnie-Herzégovine ne signifie pas qu'il faille moins s'attacher à trouver une solution au problème des Krajinas, dont l'importance ne doit pas être sous-estimée.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, séances plénières, 8e séance, p. 26*)

Ma délégation est certes d'accord avec le sens général de l'observation du Ministre des affaires étrangères. Toutefois, nous sommes surpris par la référence qu'il a faite à ce qui est appelé les Krajinas. Dans le contexte, il est évident qu'il fait référence à une partie d'un territoire internationalement reconnu de la République de Croatie. À cet égard, ma délégation tient à souligner que, dans la République de Croatie, il n'y a pas d'unités administratives appelées «Krajinas». Il s'agit plutôt d'un nom que les mandataires de Belgrade donnent aux territoires croates occupés par les Serbes.

Nous souhaitons souligner que le Conseil de sécurité a déclaré dans de nombreuses résolutions que ce territoire fait partie intégrante de la République de Croatie. Voilà pourquoi ma délégation a été surprise qu'une partie du territoire de la République de Croatie ait été évoquée de la manière précitée par le Ministre grec des affaires étrangères tandis qu'il n'a pas fait référence à la République de Croatie lorsqu'il a parlé de la situation en Croatie. Ma délégation a été d'autant plus surprise que la Grèce se montre particulièrement susceptible aux noms géographiques et d'États qu'elle perçoit comme pouvant porter atteinte à sa souveraineté et à son intégrité territoriale.

La République de Croatie souhaite maintenir les bonnes relations qu'elle entretient avec la Grèce et salue toutes mesures constructives prises par le Gouvernement grec en vue de dénouer la crise dans notre région de façon juste et équitable. Cependant, il conviendrait que la Grèce adopte une position cohérente lorsqu'elle cite des noms géographiques et qu'elle ne fasse pas référence à des parties

du territoire internationalement reconnu de la République de Croatie d'une façon qui n'est pas acceptable pour le Gouvernement croate et qui peut être interprétée comme mettant en doute la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Croatie.

M. Laclustra (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : Le chef de ma délégation, le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne, aura l'occasion demain de féliciter le Président de l'Assemblée générale.

En cette occasion, la délégation espagnole voudrait faire référence aux villes espagnoles de Ceuta et de Melilla qui ont été évoquées dans la déclaration faite aujourd'hui par le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Maroc.

Ma délégation considère que de telles mentions sont inexactes et inappropriées. Elles sont inexactes car il s'agit de territoires espagnols dont les citoyens sont représentés au Parlement national dans les mêmes conditions que leurs compatriotes. De telles mentions sont également inappropriées car elles ne sont pas conformes aux bonnes relations qui existent entre les Royaumes d'Espagne et du Maroc.

M. Kulla (Albanie) : Le chef de la délégation albanaise à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale — le Ministre des affaires étrangères S. E. Alfred Serreqi — adressera, lors de son intervention, les félicitations de cette délégation à M. Essy pour son élection en tant que Président de cette session. Je profite entre-temps de cette occasion pour lui souhaiter, personnellement, mes meilleurs vœux de succès dans sa noble mission.

J'ai demandé la parole pour présenter les vues de mon gouvernement sur les déclarations faites ici hier par l'honorable Ministre des affaires étrangères de la Grèce. Il est à

regretter que ces déclarations ne reflètent point la vérité et la réalité de mon pays. Mais nous déplorons davantage le fait que la Grèce, notre voisin, refuse obstinément de reconnaître l'évidente transformation politique, économique et institutionnelle réalisée par le Gouvernement démocratique albanais ces trois dernières années. En particulier, l'analogie absurde avec le régime précédent est en plein contraste avec tous les rapports faits par de nombreux observateurs internationaux.

Je voudrais rappeler ici que mon gouvernement s'est engagé à réaliser en Albanie le meilleur traitement des minorités nationales dans les Balkans. Le respect pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les citoyens en Albanie est à la base de la législation albanaise et, ce qui est encore plus important, il émane de l'ancienne tradition de mon pays.

L'Albanie s'est engagée dans une profonde réforme économique en affrontant de grandes difficultés. Plusieurs institutions internationales qui coopèrent avec nous ont apprécié notre réforme économique en la qualifiant de la plus réussie. Dans ce contexte, nous ne saurions manquer de dire avec regret que la Grèce, bien qu'elle soit l'unique pays balkanique membre de l'Union européenne, a recouru à maintes reprises à son droit de veto pour bloquer l'aide de l'Union européenne à l'Albanie, cherchant de cette façon à rendre notre transition encore plus dure.

Je tiens à souligner que, en dépit de la position rigide adoptée par la Grèce, le Gouvernement albanais a laissé ouvert le chemin du dialogue, le considérant comme l'unique moyen de surmonter la crise.

La séance est levée à 19 h 35.